



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Energy,
the Environment
and Natural
Resources**

Chair:
The Honourable TOMMY BANKS

Tuesday, May 16, 2006
Thursday, May 18, 2006 (in camera)

Issue No. 2

First and second meetings on:
Review of the Canadian Environmental
Protection Act (1999, c. 33) pursuant to
Section 343(1) of the said act

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

**Énergie,
de l'environnement
et des ressources
naturelles**

Président :
L'honorable TOMMY BANKS

Le mardi 16 mai 2006
Le jeudi 18 mai 2006 (à huis clos)

Fascicule n° 2

Première et deuxième réunions concernant :
L'examen de la Loi canadienne sur la protection
de l'environnement (1999, chap. 33) conformément
à l'article 343(1) de ladite loi

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Tommy Banks, *Chair*

The Honourable Ethel Cochrane, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Angus Carney, P.C. Fox, P.C. | Lavigne * LeBreton, P.C. (or Comeau) Milne Sibbeston Spivak Tardif |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|

* Hays
(or Fraser)
Hervieux-Payette, P.C.
Kenny

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Tommy Banks

Vice-présidente : L'honorable Ethel Cochrane

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Angus Carney, C.P. Fox, C.P. | Lavigne * LeBreton, C.P. (ou Comeau) Milne Sibbeston Spivak Tardif |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|

* Hays
(ou Fraser)
Hervieux-Payette, C.P.
Kenny

*Membres d'office

(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, April 27, 2006:

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Forrestall:

That the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources be authorized to undertake a review of the *Canadian Environmental Protection Act* (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said Act; and

That the committee submit its final report no later than October 2, 2006.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 avril 2006 :

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Forrestall,

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à entreprendre l'examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999, chap. 33) conformément à l'article 343(1) de ladite Loi;

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 2 octobre 2006.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 16, 2006
(4)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day in room 257, East Block, at 5:14 p.m., the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Banks, Cochrane, Hervieux-Payette, P.C., Kenny, Lavigne, Milne, Sibbeston, Spivak and Tardif (10).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Lynne Myers, Frédéric Beauregard-Tellier, Kristen Douglas and Sam Banks.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee proceeded to undertake a review of the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said act.

WITNESSES:*Environment Canada:*

Cécile Cléroux, Assistant Deputy Minister, Environment Stewardship Branch;

John Moffet, Acting Director General, Systems and Priorities.

Health Canada:

Paul Glover, Director General, Safe Environments Programme.

Department of Justice:

Daniel Blasioli, Senior Counsel.

The Chair made an opening statement.

Ms. Cléroux made a statement.

Mr. Moffet and Mr. Glover gave a presentation.

Ms. Cléroux, Mr. Moffet, Mr. Glover and Mr. Blasioli answered questions.

The chair made a closing statement.

At 7:43 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 16 mai 2006
(4)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 17 h 14, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Banks, Cochrane, Hervieux-Payette, C.P., Kenny, Lavigne, Milne, Sibbeston, Spivak et Tardif (10).

Également présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Lynne Myers, Frédéric Beauregard-Tellier, Kristen Douglas et Sam Banks.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité entreprend l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33), conformément au paragraphe 343(1) de ladite loi.

TÉMOINS :*Environnement Canada :*

Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'intendance environnementale;

John Moffet, directeur général intérimaire, Systèmes et priorités.

Santé Canada :

Paul Glover, directeur général, Programme de la sécurité des milieux.

Ministère de la Justice :

Daniel Blasioli, avocat-conseil.

Le président fait une déclaration.

Mme Cléroux fait une déclaration.

MM. Moffet et Glover font un exposé.

Mme Cléroux, M. Moffet, M. Glover et M. Blasioli répondent aux questions.

Le président fait une déclaration finale.

À 19 h 43, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, May 18, 2006
(5)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day in camera in room 257, East Block, at 8:42 a.m., the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Banks, Cochrane, Fox, P.C., Kenny, Lavigne, Milne and Spivak (8).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Lynne Myers, Kristen Douglas and Sam Banks.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its review of the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said act.

Pursuant to rule 92(2)(e) and (f), the committee proceeded to consider a draft report and agenda.

The Honourable Senator Milne moved that the following special study budget on the Canadian Environmental Protection Act application be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Summary of Expenditures:

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Professional and Other Services | \$ 24,000 |
| Transportation and Communications | \$ 0 |
| All Other Expenditures | \$ 2,000 |
| Total | \$ 26,000 |

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Cochrane moved that the following legislative budget application be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Summary of Expenditures:

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Professional and Other Services | \$ 8,000 |
| Transportation and Communications | \$ 0 |
| All Other Expenditures | \$ 2,000 |
| Total | \$ 10,000 |

The question being put on the motion, it was adopted.

A discussion of issues related to the mandate of the committee followed.

It was agreed that the chair send a letter to Mr. Jeroen van der Veer and Mr. Clive Mather on behalf of the committee.

OTTAWA, le jeudi 18 mai 2006
(5)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 8 h 42, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Banks, Cochrane, Fox, C.P., Kenny, Lavigne, Milne et Spivak (8).

Égaleme nt présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Lynne Myers, Kristen Douglas et Sam Banks.

En vertu de l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité entreprend l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33), conformément au paragraphe 343(1) de ladite loi.

En vertu des alinéas 92(2)e) et f) du Règlement, le comité entreprend l'examen d'un projet de rapport et de programme.

L'honorable sénateur Milne propose que le budget ci-après relatif à l'étude spéciale sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Résumé des dépenses :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Services professionnels et autres | 24 000 \$ |
| Transports et communications | 0 \$ |
| Autres dépenses | 2 000 \$ |
| Total | 26 000 \$ |

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Cochrane propose que le budget législatif ci-après soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Résumé des dépenses :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Services professionnels et autres | 8 000 \$ |
| Transports et communications | 0 \$ |
| Autres dépenses | 2 000 \$ |
| Total | 10 000 \$ |

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le comité discute des questions liées à son mandat.

Il est convenu que le président fasse parvenir une lettre à M. Jeroen van der Veer et à M. Clive Mather pour le compte du comité.

It was agreed that the draft work plan for the committee be adopted.

At 9:38 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que le plan de travail provisoire du comité soit adopté.

À 9 h 38, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Keli Hogan

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 16, 2006

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5 p.m. for a review of the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to section 343(1) of the said act.

Senator Tommy Banks (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: I call the meeting to order, with apologies for the delay, and welcome all to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. The meeting is convened to allow senators to become better informed on the issues in respect of the Canadian Environmental Protection Act so that they are better able to select which aspects will be examined, how deeply they will be examined and what recommendations might be made in the committee's report.

From Environment Canada, the witnesses are Cécile Cléroux, Assistant Deputy Minister, Environment Stewardship Branch and John Moffet, Acting Director General, Systems and Priorities. As well, we will hear from Paul Glover, Director General, Safe Environments Programme, Health Canada and Daniel Blasioli, Senior Counsel, Department of Justice Canada.

Members of the committee would appreciate hearing any advice on CEPA issues that the witnesses believe we should examine. The committee will determine the direction of its mandated study after it hears testimony from government officials, industry representatives and NGOs.

Cécile Cléroux, Assistant Deputy Minister, Environment Stewardship Branch, Environment Canada: It is a pleasure for us to appear before the committee. We would like to begin with a presentation on the Canadian Environmental Protection Act, 1999 and what the act encompasses, after which we will be pleased to take questions.

I see that many of you have received the binder we have circulated. I think it will be useful to go through it, although, I will not go over each page. We will explain the contents of the binder so that you may use it for future reference.

Senator Angus: We thought you were going to ask us questions to see if we did our homework and give us a mark.

Ms. Cléroux: It would be pleasant to reverse the roles. No, we will not go in that direction. If we review, everyone will know exactly the material we have put at your disposal and be able to inform your discussion.

If it agrees with you, Mr. Moffet will lead with the presentation and we will thereafter take questions.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 16 mai 2006

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour examiner la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33), conformément à l'article 343(1) de ladite loi.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare la séance ouverte et je vous présente mes excuses pour le retard. Je souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous sommes réunis aujourd'hui pour permettre aux sénateurs d'être mieux informés sur les enjeux entourant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, afin qu'ils puissent déterminer les aspects qui doivent faire l'objet d'un examen, la mesure dans laquelle on doit les revoir et les recommandations devant figurer dans le rapport du comité.

D'Environnement Canada, les témoins sont Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'intendance environnementale, et John Moffet, directeur général intérimaire, Systèmes et priorités. Nous entendrons aussi Paul Glover, directeur général, Programme de la sécurité des milieux de Santé Canada, et Daniel Blasioli, avocat-conseil du ministère de la Justice.

Le comité aimerait bien que les témoins le conseillent sur les aspects de la LCPE sur lesquels il devrait se pencher. Il décidera de l'orientation que prendra son étude après avoir recueilli les témoignages des représentants du gouvernement, de l'industrie et des ONG.

Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'intendance environnementale, Environnement Canada : Nous sommes très heureux de comparaître devant ce comité. Nous aimerions commencer par vous présenter la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 et ce qu'elle englobe, après quoi nous répondrons volontiers à vos questions.

Je vois que beaucoup, parmi vous, ont reçu le cahier que nous avons distribué. Je pense qu'il serait bon de le parcourir, même si je ne m'arrêterai pas à chaque page. Nous vous expliquerons son contenu afin que vous puissiez vous y référer à l'avenir.

Le sénateur Angus : Nous croyions que vous alliez nous questionner pour voir si nous avons bien fait nos devoirs et nous noter en conséquence.

Mme Cléroux : Ce serait bien de pouvoir inverser les rôles, mais non, nous ne nous lancerons pas dans cette voie. En passant en revue toute la documentation, chacun saura exactement ce qui se trouve à sa disposition et sera en mesure d'appuyer ses propos.

Si cela vous convient, c'est M. Moffet qui donnera la présentation et nous répondrons ensemble à vos questions par la suite.

The Chairman: We are joined by Senator Cochrane representing the government side. We have introduced our witnesses.

John Moffet, Acting Director General, Systems and Priorities, Environment Canada: The purpose of this presentation is threefold. First, we want to give you a broad understanding of the objectives and principles that underlie the act. Second, I will spend a little bit of time describing the various issues that the act requires or enables the government to address. Third, as you know, the House Committee on the Environment and Sustainable Development is undertaking a review of the bill, and we have completed some preparation for that review. We will share with you the general findings we derived from those presentations.

The act, as you know or as you are about to learn, is a massive document. It consists of three broad principles.

The act enables the government to support sustainable development in a particular way, and that particular way is by supporting, encouraging, and requiring the government to undertake pollution prevention. An ounce of prevention is better than a pound of cure, as the old adage goes. That is the focus of environmental protection and certainly became the dominant focus during the 1990s when the act was developed.

Throughout the act there are provisions calling on the government to take action in a coordinated way, both across the federal family of legislation and with provinces and territories. In implementing the act, we act in international collaboration with other countries that are addressing similar issues.

Third, in relation to the focus of pollution prevention, one of the core objectives of the act is to focus on substances and to manage risks to human health and the environment. A specific set of provisions in the act actually require the government to move towards the virtual elimination of certain substances that are deemed to be particularly problematic.

The act is explicitly guided by five core principles. First, the government in taking action will be guided by a risk-based approach. We need to understand the hazardous properties of a substance or a pollutant of any kind. In other words, what kind of properties does the substance have in a lab? What are its toxicological characteristics? That in itself is not enough for us to take action. In addition, we need to know what kind of exposure there is to Canadians and their environment. Those two factors combined comprise risk.

Second, we use the ecosystem approach. The act was developed in the 1990s, but it derived from the earlier CEPA of 1988. That version was put together by amalgamating a number of previous environmental protection acts, many of which focused on very specific issues such as environmental contaminants or air pollution, as examples.

Le président : Le sénateur Cochrane, représentant le gouvernement, vient de se joindre à nous. Nous avons présenté nos témoins.

John Moffet, directeur général intérimaire, Systèmes et priorités, Environnement Canada : Cette présentation comporte trois volets. Premièrement, nous voulons vous donner un aperçu des objectifs et des principes qui sous-tendent la loi. Deuxièmement, je m'attarderai à décrire les divers problèmes pour lesquels le gouvernement pourra ou devra intervenir, selon la loi. Troisièmement, comme vous le savez, le Comité de l'environnement et du développement durable de la Chambre a entrepris un examen de la mesure législative, et nous avons préparé quelques documents à cet effet. Nous vous ferons part de nos conclusions générales.

La loi, comme vous le savez ou comme vous allez le constater, est un document volumineux. Elle s'articule autour de trois grands principes.

Elle permet au gouvernement de contribuer au développement durable de façon particulière, c'est-à-dire en encourageant et en obligeant à prendre des mesures de prévention de la pollution. Comme le veut l'adage, mieux vaut prévenir que guérir. C'est le but de la protection de l'environnement, et c'est ainsi depuis l'élaboration de la loi dans les années 1990.

La loi renferme aussi des dispositions selon lesquelles le gouvernement doit intervenir de façon coordonnée, conformément aux lois fédérales, mais aussi en collaboration avec les provinces et les territoires. Pour la mise en œuvre de la loi, nous collaborons avec d'autres pays aux prises avec des problèmes semblables aux nôtres.

Troisièmement, en ce qui a trait à la prévention de la pollution, l'un des principaux objectifs de la loi est de gérer les risques que présentent certaines substances pour la santé humaine et l'environnement. En vertu des dispositions de cette loi, le gouvernement devra tenter d'éliminer pratiquement tous les rejets des produits chimiques jugés dangereux.

La LCPE se fonde sur cinq principes fondamentaux. Premièrement, le gouvernement devra intervenir selon une démarche fondée sur le risque. Nous devons comprendre les propriétés dangereuses d'une substance ou d'un polluant quelconque. Autrement dit, analyser les propriétés de la substance en laboratoire. Quelles sont ses caractéristiques toxicologiques? Mais cela ne suffit pas pour prendre des mesures. Nous devons en plus déterminer jusqu'à quel point les Canadiens et leur environnement sont exposés à cette substance. Ces deux facteurs combinés permettent d'évaluer le risque.

Deuxièmement, nous adoptons une démarche respectant l'écosystème. La loi a été élaborée dans les années 1990, mais découle de la LCPE de 1988. On a créé cette version à partir d'anciennes lois de protection de l'environnement, dont bon nombre portaient sur des questions précises telles que les contaminants de l'environnement ou la pollution de l'air.

This act brings all the authorities together as much as possible and enables us to take a multi-pollutant and a multimedia approach so we can look at trade-offs and synergies among air, water and land.

In addition to being risk-based, the act emphasizes the importance of good science. It provides broad authorities to both departments to undertake science and requires us to undertake various types of scientific research and publish the results thereafter.

Fourth, the act requires the government, as an administrative duty, to take into account the precautionary principle in every decision we make under the act. Essentially, that means that we should not let the absence of full scientific certainty stand as an impediment to making decisions that are in the interests of Canadians' health or their environment.

Finally, the polluter pays principle is one that has found its way into the international literature and agreements. The notion is that decision-makers, individuals or organizations who pollute and who thereby impose an external cost on society, should be the ones who bear the cost of their action, as opposed to taxpayers. In some cases, future generations will bear the cost unless the action is prevented.

CEPA does not act alone. Even within the federal family there are a wide range of statutes that are used to address environmental issues, and CEPA is just one of them. It is a very important act, but it is not the only one.

CEPA relates to other environmental protection acts and in many cases, CEPA provides a baseline level of protection. Let us take new substances as an example. If the act provides that another statute authorizes the same type of notification, assessment and management regime for a particular set of new substances, as long as that regime is equivalent to the one CEPA provides, that act operates and CEPA does not. In this way, we avoid overlap and duplication.

We have agencies with specific expertise in the seeds of the pesticides that will do the actual assessment, and they take responsibility for making the decisions. If they are not able to do that, then CEPA provides the baseline level of protection for Canadians and their environment.

It is important to understand that we are talking about pollution when we talk about CEPA. We are not referring to natural resources management. There are other federal statutes that address nature and natural resources management, and of course, the role of the provinces becomes even more important when one gets into that realm.

As I have mentioned, CEPA provides requirements for the federal government to consult with other provinces and territories. It establishes CEPA as a baseline level of protection within the federal family of environmental protection statutes.

In implementing the act, we need to collaborate as much as possible. In speaking with other stakeholders, I think you will discover information about the way both departments have implemented the act in the past.

La LCPE rassemble, autant que possible, tous les pouvoirs, et nous permet d'adopter une approche multimédia relativement aux polluants multiples, de façon à réaliser des compromis et des synergies entre l'air, l'eau et la terre.

En plus d'être axée sur le risque, la loi souligne l'importance des données scientifiques. Elle confère aux deux ministères des pouvoirs élargis leur permettant d'entreprendre des activités scientifiques, et elle nous oblige à mener divers types de recherches scientifiques et à en publier les résultats.

Quatrièmement, la loi exige que le gouvernement applique le principe de précaution dans chacune des décisions qu'il prend. Essentiellement, cela signifie que nous ne devrions pas laisser un doute scientifique nous empêcher de prendre des décisions dans l'intérêt de la santé des Canadiens ou de l'environnement.

Finalement, le principe du pollueur-payeur a fait son chemin dans les rapports et les accords internationaux. Ce principe est le suivant : les décideurs, les particuliers ou les entreprises qui polluent et qui, de ce fait, occasionnent des frais à la société, devraient assumer le coût de leurs actes, plutôt que ce soient les contribuables. Dans certains cas, si on n'agit pas, ce sont les générations futures qui en paieront le prix.

La LCPE n'est pas la seule à régir l'environnement. Il y a de nombreuses autres lois fédérales qui traitent de questions environnementales. Bien que ce soit une loi très importante, ce n'est pas la seule.

La LCPE est liée à d'autres lois de protection de l'environnement et souvent, elle garantit une protection de base. Prenons l'exemple des nouvelles substances. Si la LCPE stipule qu'une autre loi autorise le même type de régime de notification, d'évaluation et de gestion de nouvelles substances et que le régime en question équivaut à celui de la LCPE, cette loi aura préséance. On évite ainsi les chevauchements.

Certaines agences sont expertes en matière de semences et de pesticides. Ce sont donc elles qui procéderont à l'évaluation et qui assumeront leurs décisions. Si elles ne sont pas en mesure de le faire, la LCPE prendra le relais.

Il est important de comprendre que la LCPE porte sur la pollution et non sur la gestion des ressources naturelles. Il y a d'autres lois fédérales qui traitent de la nature et de la gestion des ressources naturelles. Évidemment, le rôle des provinces prend toute son importance dans ce domaine.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la LCPE exige du gouvernement fédéral qu'il consulte les provinces et les territoires. Parmi toutes les lois fédérales de protection de l'environnement, la LCPE est celle qui vise à assurer une protection minimale.

Pour mettre en œuvre la loi, nous devons collaborer le plus possible. En discutant avec d'autres intervenants, vous apprendrez comment les deux ministères s'y sont pris pour l'appliquer par le passé.

We do not interpret the act strictly as a health and environment protection act. We think it is important to implement the act in a way that also accounts for impacts on industry and accounts for our position, as one among many nations in the world, of sharing the same environmental problems as others. Indeed, many of these problems cannot be addressed by Canada alone. One fact that makes that point particularly salient is the fact that Canada imports over 80 per cent of the products it purchases. We do not actually control the way the other countries manufacture their products and if we want to do that, we need to work closely with those countries to come to a safe solution.

Finally, as we administer and as you review the act, we must keep in mind that the act is not just about protecting the environment for today but also protecting it for the future.

CEPA is a big act and it gives us broad authority to address a number of issues. While the act is not the only environmental protection act, it allows us to do many things. It provides the primary source of authority to address new substances that come into Canadian commerce. Before a new substance can enter commerce a proponent who wants to import or manufacture must notify Health Canada and Environment Canada, plus provide us with the information we prescribe. They then must give us the time that is prescribed in the regulations to assess any risks from the substances and to determine whether the substance should be allowed into Canada, whether we should impose conditions on its use, or indeed whether we should ban the substance.

We can also look at substances that were in commerce before those new substances rules came into effect and which continue to be used in commerce. The act provides us with a mechanism to identify those substances, assess the possible risks and take a variety of risk management actions.

There are also specific provisions in the act that enable us to address air emissions from a wide range of vehicles, engines and fuels. Indeed, we have a comprehensive set of regulations that ensures that we are at least as stringent as our counterparts in the United States.

The act also establishes a regime regulating disposal at sea, so anyone who wants to "ocean dump" dredged material, construction waste, et cetera, has to go through a permitting process and has to demonstrate that recycling and reuse are not options. They have to prove that sea disposal is the only viable option. Further, the act specifies that disposal at sea can only be allowed for a small number of substances.

The act also gives the federal government the authority to step in and address problematic sources of international air and water pollution that might otherwise be under the jurisdiction of a province. Where those sources are contributing to pollution in a foreign country or where those sources are in violation of an international agreement that Canada has signed, the federal government can intervene to control those sources. The government follows a procedure that involves contacting the relevant jurisdiction to ascertain whether it cannot or will not take action.

Nous ne voyons pas la loi strictement comme un instrument de protection de la santé et de l'environnement. Nous croyons qu'il est important d'appliquer la loi en tenant compte de ses répercussions sur l'industrie et de notre position par rapport à celle des autres pays aux prises avec les mêmes problèmes environnementaux. En effet, le Canada ne peut régler seul beaucoup de ces problèmes. Il achète 80 p. 100 de ses produits à l'étranger et, en fait, il n'a aucun contrôle sur leur fabrication. Il faudrait travailler en étroite collaboration avec ces pays pour en arriver à une solution satisfaisante.

Enfin, autant dans l'administration que dans l'examen de la loi, nous devons garder à l'esprit que la LCPE vise à protéger l'environnement non seulement aujourd'hui, mais aussi dans l'avenir.

La LCPE est une loi importante qui nous confère des pouvoirs étendus pour régler un certain nombre de problèmes. Même si elle n'est pas la seule loi de protection de l'environnement, elle nous permet d'intervenir dans plusieurs domaines. Elle nous permet notamment de contrôler les nouvelles substances qui arrivent sur le marché canadien. Avant qu'une nouvelle substance ne soit mise sur le marché, celui qui souhaite l'importer ou la fabriquer doit aviser Santé Canada et Environnement Canada, et nous fournir tous les renseignements obligatoires. Il doit ensuite nous accorder le délai prescrit par le règlement pour évaluer les risques qu'elle présente. Nous déterminerons ensuite si on peut l'accepter au Canada, si on doit imposer des conditions sur son utilisation ou l'interdire.

La loi vise aussi les substances arrivées sur le marché avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles et qui continuent d'être commercialisées. En vertu de la loi, nous pouvons examiner ces substances, évaluer les dangers qu'elles présentent et prendre les mesures de gestion des risques qui s'imposent.

La LCPE renferme aussi certaines dispositions nous permettant d'analyser les émissions atmosphériques provenant de toute une série de véhicules, moteurs et carburants. D'ailleurs, notre réglementation exhaustive nous permet d'être au moins aussi rigoureux que nos homologues américains.

La loi réglemente aussi l'immersion en mer de façon à ce que quiconque veut déverser des matières draguées, des débris de construction, et cetera dans l'océan doive obtenir un permis et démontrer que le recyclage et la réutilisation sont impossibles. Il doit aussi prouver que l'évacuation en mer constitue la seule solution viable. De plus, la loi précise qu'on ne peut déverser qu'une petite quantité de substances.

Elle donne également au gouvernement fédéral le pouvoir de s'attaquer aux sources de pollution de l'air et de l'eau à l'échelle internationale qui peuvent relever de la compétence d'une province. Lorsque ces sources contribuent à polluer un autre pays ou sont visées par un accord international que le Canada a signé, le gouvernement fédéral peut intervenir pour les contrôler. Le gouvernement suit une procédure selon laquelle il doit communiquer avec la province concernée pour vérifier si elle prendra des mesures pour remédier au problème.

The act has a comprehensive regime for addressing the transboundary movement of hazardous wastes. The actual control of waste disposal facilities, landfills, is primarily a provincial jurisdiction. However, when hazardous recyclable materials and certain other types of solid wastes cross boundaries, either interprovincially or internationally, then permits are required under CEPA to track the substance and ensure that the substance is dealt with in the most environmentally sound manner — a term that is defined in the act.

The act also gives us authority to require facilities to prepare environmental emergency plans to ensure they are prepared to deal with emergencies in the most efficient manner possible. The regulations promulgated under the act address a wide range of substances and affect a large number of facilities in Canada, ensuring that they are prepared to deal with environmental emergencies. In addition to that, the act gives the federal government the authority to take action in cases of environmental emergencies where no one else is acting. It also enables us to provide technical assistance and other sorts of support to ensure that emergencies are dealt with in an appropriate manner.

Finally, the act gives the federal government broad authority to establish a regulatory regime to address environmental issues that arise with respect to federal activity in Aboriginal lands. We have a specific set of provisions to deal with federal facilities, federal lands and Aboriginal lands because in general terms provincial environmental laws do not apply to these lands.

A mosaic of federal and provincial environmental laws protects Canadians living on provincial lands or on a reserve. The federal laws apply to the reserves. As an example, here in Ottawa, we have national capital lands that are not subject to Ontario or Quebec environmental protection laws. To fill that gap, as we refer to it, the CEPA gives authority to take action to establish an equivalent regime if the government so chooses.

In addressing each of those diverse issues, the act essentially provides for the same type of approach. It provides us with broad authorities to understand an issue, to scope the issue out, to do science, to listen to the public, to gather the information we need to understand the issue. It then gives us broad authorities to assess the particular risk so that we can understand the source of the risk and the best place to target risk management efforts. It gives us a broad suite of risk management tools, so we are well beyond the simple tool of if there is a problem you must regulate it in the following manner. It gives us a broad range of tools that includes broad regulatory authority, the authority to introduce various economic instruments such as deposit refund schemes and tradeable permits and the authority to require pollution prevention plans. We can establish codes of practice and establish guidelines. We can develop the most appropriate tool to fit the particular issue.

La loi prévoit un régime exhaustif pour assurer le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. La surveillance des installations d'élimination de déchets, des sites d'enfouissement, relève des provinces. Cependant, la LCPE stipule que des permis sont nécessaires pour les produits dangereux recyclables et certains autres types de déchets solides qui traversent les frontières interprovinciales ou internationales et ce, afin de suivre la trace des substances en question et de s'assurer qu'elles sont gérées de la manière la plus respectueuse de l'environnement qui soit — une expression qui est d'ailleurs définie dans la loi.

La loi nous confère aussi le pouvoir d'exiger des établissements qu'ils élaborent des plans d'urgence environnementale pour être en mesure d'intervenir le plus efficacement possible en cas d'alerte. La réglementation découlant de la loi vise une vaste gamme de substances et un grand nombre d'établissements au Canada. De cette façon, on s'assure que ces derniers sont prêts à faire face à des urgences environnementales. En outre, aux termes de cette loi, le gouvernement fédéral a la compétence pour prendre des mesures en cas d'urgence environnementale lorsque personne n'intervient. Il peut aussi offrir une assistance technique ou divers types de soutien pour veiller à ce que les urgences environnementales soient gérées de façon adéquate.

Enfin, en vertu de la loi, le gouvernement fédéral a le vaste pouvoir d'établir un régime de réglementation visant à régler les problèmes environnementaux causés par les activités fédérales sur les terres autochtones. Certaines dispositions de la loi s'appliquent aux établissements et aux terrains fédéraux ainsi qu'aux terres autochtones, contrairement aux lois environnementales provinciales en général.

Diverses lois environnementales fédérales et provinciales protègent les Canadiens qui vivent sur des terres provinciales ou dans des réserves. Les lois fédérales s'appliquent aux réserves. Par exemple, ici à Ottawa, les terrains de la capitale nationale ne sont pas assujettis aux lois ontariennes ni aux lois québécoises de protection de l'environnement. Pour combler ce vide, la LCPE nous permet d'établir un régime équivalent, si c'est ce que souhaite le gouvernement.

La loi nous permet essentiellement d'adopter une approche comparable pour régler les divers problèmes. Afin de comprendre un problème, elle nous confère de larges pouvoirs pour l'analyser, mener des activités scientifiques, écouter la population et recueillir les renseignements nécessaires. Nous pouvons ensuite évaluer les risques particuliers de manière à comprendre leur origine et à mieux cibler les efforts de gestion des risques. La LCPE nous offre un vaste éventail de mécanismes de gestion des risques; nous sommes loin du simple mécanisme qui nous permet de remédier à un problème d'une seule façon. Elle nous accorde notamment un pouvoir étendu de réglementation, le pouvoir d'appliquer divers instruments économiques, comme des mécanismes de consignation et des permis échangeables, ainsi que le pouvoir d'exiger des plans de prévention de la pollution. Nous pouvons établir des codes de pratiques et des lignes directrices et mettre au point des outils adaptés aux problèmes.

The act does not provide us with much guidance in terms of how to select the tool. That is up to the government, and the government of the day can make choices as it sees fit. The important point is that we have a suite of tools at our disposal that we did not have before CEPA 1999. Indeed, many other environmental protection statutes do not provide such tools to governments.

The act also provides us with a broad range of authorities to monitor compliance and environmental conditions resulting from the interventions that we may have made. It requires us to report to the public on those environmental conditions so the public can hold the government and regulated parties accountable.

The act also gives us a wide range of enforcement authorities so that we can choose the appropriate way to respond to a particular situation. Those authorities can range from very modest interventions where there is obviously goodwill and the incident may have been inadvertence or a technical non-compliance. The authority ranges through to criminal prosecutions where there is an obvious intent or negligence in terms of intention to uphold the law.

The government should see the implementation as a cyclical issue so that we are informed when we move forward to address a new issue in terms of lessons that we have learned from the way we have addressed previous issues. We must constantly update our approaches to the issues that we are addressing and not just issue a regulation and sign off and hope for the best.

Finally, I will give you a bit of background on what we did in preparation for the House of Commons review. It is our assumption and our hope that these preparations will be useful for your activities as well.

Both departments commissioned external evaluations by independent, professional evaluators of our respective implementations of the act. The binder that we have provided to you includes the final copy of the evaluation commissioned by Environment Canada. It is our understanding that the Health Canada evaluation is not finalized, but I am sure Mr. Glover will be happy to speak to you about the status of that evaluation. The binder also provides you with Environment Canada's response to the evaluation. We are on record saying that the independent evaluators found the following things and made the following recommendations and we agree with all the findings. We hope this will guide you in terms of some of the key issues that may be relevant to your review.

We also conducted a number of stakeholder discussions, and we did that in two ways. Officials from both departments contributed to a discussion paper about the issues we thought Canadians might want to discuss. The document was not blessed by the minister or by the cabinet. We published that document on the Internet, and we asked people to provide comments. We have given you a copy of that document, which identifies a number of issues you might find of interest. We have also provided you with a report prepared by a consultant that summarized the responses we received to the Internet process.

La loi ne précise pas comment choisir les outils. C'est à la discrétion du gouvernement, et le parti au pouvoir peut faire les choix qu'il juge bons. L'important, c'est que nous disposions maintenant d'une série d'outils, grâce à la mise en œuvre de la LCPE de 1999. En effet, beaucoup d'autres lois de protection de l'environnement n'offrent pas de tels outils aux gouvernements.

En vertu de cette loi, nous sommes également en mesure de veiller à l'observation des règles et d'évaluer les conditions environnementales à la suite de nos interventions. Nous sommes également tenus de rendre publiques ces conditions environnementales; le public peut donc obliger le gouvernement et les parties réglementées à rendre des comptes.

La loi nous confère aussi de vastes pouvoirs d'exécution; elle nous permet donc de décider comment réagir à une situation particulière. Nous pouvons intervenir très modestement lorsqu'il y a une bonne volonté évidente et que l'accident est tout à fait fortuit ou qu'il y a une simple inobservation technique. Mais, nous pouvons aller jusqu'à intenter des poursuites pour faire respecter la loi dans le cas d'une intention ou d'une négligence criminelle évidente.

Le gouvernement devrait voir la mise en œuvre comme une question cyclique. Lorsque nous nous attaquons à un nouveau problème, nous pouvons tirer parti des leçons tirées de nos interventions précédentes. Nous devons constamment adapter nos méthodes aux problèmes auxquels nous nous heurtons plutôt que simplement prendre un règlement et espérer que la situation s'arrange d'elle-même.

Enfin, je vais vous donner quelques détails sur la façon dont nous nous sommes préparés au processus d'examen parlementaire. Nous croyons et espérons que cela vous aidera également dans vos travaux.

Les deux ministères ont demandé à des évaluateurs indépendants de réaliser des évaluations formatives externes de la mise en œuvre de la loi. Le cahier que nous vous avons distribué contient la version finale de l'évaluation commandée par Environnement Canada. Si nous avons bien compris, l'évaluation de Santé Canada n'est pas finalisée, mais je suis certain que M. Glover sera heureux de vous dire où elle en est. Le cahier renferme également la réponse d'Environnement Canada à cette évaluation. Vous y trouverez les problèmes décelés par les évaluateurs ainsi que les recommandations pour y remédier. Nous adhérons à toutes leurs conclusions. Nous souhaitons que cette évaluation vous guidera dans votre examen.

Nous avons également organisé des discussions avec divers intervenants, de deux différentes façons. Les représentants des deux ministères ont contribué à l'élaboration d'un document de travail sur les questions susceptibles d'intéresser les Canadiens. Ni le ministre ni le cabinet ne l'ont approuvé. Nous avons publié ce document sur Internet et demandé aux gens de le commenter. Nous vous en avons remis une copie; il renferme un certain nombre de questions qui pourraient vous intéresser. Vous avez également un résumé, rédigé par un consultant, des commentaires reçus par Internet.

We also took the document across the country and convened six open houses where we invited Canadians to peak to us. Health Canada and Environment Canada participated in those discussions. We heard from a wide range of Canadians, from individual concerned citizens and members of civil society through to industry, municipal governments and provincial governments. We provide you with a synthesis as prepared by an independent consultant of what we heard during those discussions.

The first message from stakeholders is that the act is fundamentally sound. I hope that does not sound overly defensive. The act was completely overhauled in the 1990s, and stakeholders told us that the act provides the government with the powers it needs. Everybody has their own specific issue that they would like to see tweaked and refined, but fundamentally the structure of the act is fine, according to the stakeholders, and what we really need to focus on is improving the implementation of the act.

In most cases, the act is an enabling statute. It enables the government to take action in a wide range of areas. The key issue that stakeholders spoke to us about and that you need to focus on is the decisions about how to implement within that broad enabling authority. Are you addressing the right issues and doing so in the most efficient way possible? Have you learned to take advantage of the broad suite of tools at your disposal under this act? Most people told us that they want us to get on with the business of implementing this act, and improving the implementation of the act.

We certainly are looking forward to input from this committee, as well as input from the House committee, in terms of specific ways that we can improve our implementation of the act.

Ms. Cléroux: In complement to the documents that Mr. Moffet flagged in his presentation, you have the overview of the process. I will borrow the English version, because I have the French in front of me and I do not translate simultaneously.

The Chairman: You may speak in either language.

[*Translation*]

Ms. Cléroux: We should continue in French. I will refer to the copy I have with me.

Senator Angus: Excuse me, what exactly do you mean by “over here?” In the binder?

Ms. Cléroux: That is correct. This binder contains documents that provide added information, as well as some of the documents mentioned in Mr. Moffet’s presentation. It contains a general overview of the legislative review process, along with an evaluation, and management’s response to the Health Canada evaluation. We will complete the information later. You will also find a summary of the different steps taken by the two departments in preparation for the current review. You will also find the fact sheets prepared over the past six years for the general

Nous avons également présenté ce document partout au pays et organisé, dans six villes, des ateliers publics au cours desquels les Canadiens étaient invités à s’exprimer. Santé Canada et Environnement Canada ont participé à ces discussions. Nous avons recueilli les témoignages de Canadiens de tous les horizons, depuis des citoyens intéressés et des membres de la société civile jusqu’à des représentants d’industries, d’administrations municipales et de gouvernements provinciaux. Nous vous avons également remis une synthèse, réalisée par un consultant indépendant, de ce qui s’est dit durant ces discussions.

La première chose qui est ressortie, c’est que la LCPE est fondamentalement pertinente. J’espère qu’on ne donne pas l’impression d’être sur la défensive. La loi a été complètement révisée dans les années 1990, et les intervenants estiment qu’elle confère au gouvernement les pouvoirs dont il a besoin. Chacun souhaiterait modifier ou préciser quelque chose, mais essentiellement, la structure de la loi est bonne, d’après les intervenants. Toutefois, nous devons vraiment nous concentrer sur l’amélioration de la mise en œuvre.

Dans l’ensemble, la LCPE est une loi habilitante. Elle permet au gouvernement d’intervenir dans de nombreux domaines. Selon les intervenants, nous devons nous concentrer sur les décisions relatives à la mise en œuvre dans les limites de nos pouvoirs. Nous attaquons-nous aux vrais problèmes, et si oui, est-ce de la façon la plus efficace? Avons-nous appris à tirer profit des nombreux outils à notre disposition en vertu de la loi? La plupart des gens veulent que nous continuions à mettre la loi en œuvre et que nous améliorions son application.

Nous avons hâte de recevoir les recommandations de ce comité ainsi que celles du comité de la Chambre sur les moyens concrets que nous pourrions prendre pour améliorer la mise en œuvre de la loi.

Mme Cléroux : En plus des documents que M. Moffet a mentionnés pendant sa présentation, vous avez un aperçu du processus. Je vais emprunter la version anglaise, car j’ai la version française entre les mains et je ne traduis pas simultanément.

Le président : Vous pouvez vous exprimer dans la langue de votre choix.

[*Français*]

Mme Cléroux : Nous devrions continuer en français. J’utiliserai la copie devant moi.

Le sénateur Angus : Excusez-moi, quand vous dites « over here » qu’est-ce que cela veut dire? Dans le cartable?

Mme Cléroux : Dans le cartable. Ce cartable de présentation contient des documents complémentaires à ceux présentés tantôt et aussi certains des documents déjà mentionnés dans la présentation de M. Moffet. Vous y retrouverez une révision générale du processus d’examen de la loi. Vous avez aussi une évaluation avec la réponse de la gestion par rapport à cette évaluation, celle qui vient de Santé Canada, nous compléterons l’information par la suite. Vous avez la révision des différentes étapes franchies par les deux ministères afin de se préparer pour la

public on CEPA. Also included are fact sheets on certain sections of the act to give members of the public a general ideal of the various enabling powers or obligations under the act. Another document is the Guide to Understanding the CEPA further to its enactment. It is a summarized version of the act, compared to the integral CEPA. Also included is Scoping the Issues, a document prepared by officials from the two departments, which served as a basis for the consultations mentioned by Mr. Moffet. The information binder also contains the summary report of comments received, the list of toxic substances — Schedule 1, that is substances that once they have cleared Part V of the act, are deemed to be substances requiring special handling for the safety of humans as well as the environment. Finally, the binder contains the last annual report published in 2003-2004 which described the initiatives undertaken that year. Unfortunately, the 2004-2005 report will not be published until the fall of 2006. That summarizes the contents of the information binder.

If you would like us to point out some of the highlights of these documents, we would be glad to do so later for you.

These background documents will give you access to overall available data, thus saving you the trouble of having to surf the various Internet sites.

[English]

The Chairman: Once the committee has reviewed your advice, it is likely to ask you to appear again to answer more specific questions.

Ms. Cléroux: We will return with pleasure to answer those questions.

Senator Angus: I believe that the witness was saying this is the brick that has all the stuff in it. She does not know which parts interest the committee so I would prefer to begin questioning Environment Canada now. Perhaps that would afford Ms. Cléroux some insight as to the committee's focus. I suggest this only and Senator Cochrane agrees.

Mr. Chairman, I arrived late and might have missed your comments on the focus of this committee as opposed to the House committee. This is a mammoth undertaking.

The Chairman: As we discussed previously, the first few meetings are to gather information and receive advice from government officials, industry representatives and NGOs on the aspects of CEPA that are of importance to them, respective of their areas of responsibility and expertise. The committee will then be in a better position to determine on which aspects it will focus its review of CEPA.

révision en cours présentement. Vous avez les fiches d'information qui ont été produites au cours des six dernières années pour le public en général, relativement à l'application de la loi. À l'intérieur, nous avons joint des fiches se rapportant à certaines sections de la loi pour informer les citoyens des différents pouvoirs habilitant ou des obligations en vertu de la loi. Vous retrouverez aussi le guide explicatif qui a été produit suite à l'adoption de la loi, c'est une version résumée comparativement à la brique de la LCPE. Vous avez aussi le diagnostic, fait par les fonctionnaires des deux ministères, qui fut le document de base pour les consultations et auquel M. Moffet faisait référence. Vous avez les rapports des commentaires reçus, la liste où l'annexe un, qui inclut la liste des substances dites toxiques, c'est-à-dire les substances qui, une fois qu'elles ont franchi la partie V de la loi, sont reconnues comme étant des substances qui demandent une gestion particulière en vertu de la protection à la fois des êtres humains et de l'environnement. Vous avez aussi le rapport annuel, soit la dernière édition publiée de 2003-2004 qui fait référence aux actions de cette année ; celui de 2004-2005, désolé, sera publié à l'automne 2006. C'est l'ensemble des documents que vous retrouverez à l'intérieur du cartable.

Si vous souhaitez que l'on vous indique certains des éléments particuliers de ces documents, c'est avec plaisir que nous pourrions le faire par la suite.

Nous voulions fournir une documentation de base afin que vous ayez accès à l'ensemble des données disponibles sans parcourir les différents sites Internet sur le sujet.

[Traduction]

Le président : Une fois que le comité aura examiné vos recommandations, il est probable que nous vous demandions de revenir témoigner pour répondre à des questions plus précises.

Mme Cléroux : Nous reviendrons avec plaisir répondre à ces questions.

Le sénateur Angus : Je crois que le témoin parlait du gros cartable et de toute la documentation qui s'y trouve. Elle ne sait pas ce à quoi le comité s'intéresse, et je préférerais donc commencer tout de suite à lui poser des questions. C'est ce qui permettrait peut-être à Mme Cléroux d'avoir une idée de nos préoccupations. C'est seulement une proposition, et le sénateur Cochrane m'approuve.

Monsieur le président, je suis arrivé en retard et j'ai peut-être manqué la comparaison que vous avez pu faire entre nos travaux et ceux du comité de la Chambre des communes. C'est une entreprise gigantesque.

Le président : Comme nous en avons discuté, nos premières réunions vont servir à recueillir des renseignements et à obtenir des fonctionnaires ainsi que des représentants de l'industrie et des ONG des explications sur les aspects de la LCPE qui sont importants pour eux, selon leur sphère de responsabilités et d'expertise. Le comité sera ensuite mieux placé pour déterminer ce sur quoi il va concentrer son étude.

We will not make that determination now. We will make that determination when we are better informed. We will be in continuous consultation with Mr. Mill's committee in the other place to ensure that we do not plow each other's fields. Should duplication occur, it will be for a purpose. Once we have heard the advice of government officials, NGOs and industry representatives, we will determine the direction of the committee's review, after which we will ask selected witnesses to appear again to give testimony that is more specific and to answer the relevant questions. I am certain senators would agree that it makes sense to be better informed.

Senator Angus: I understand. Witnesses have made clear today that CEPA is the framework environmental protection law in Canada. We have some corporate memory of environmental manners in Canada and how they either work or do not work, based on our experience, which should serve us quite well in respect of the big picture of this review. I would be happy to ask only a few introductory questions. I hope I am not misrepresenting what other senators think. Certain things jump out because of our experience and what we are hearing tonight. It confirms everything I have always thought. One witness from the Commissioner of the Environment and Sustainable Development has appeared before the committee on a regular basis to tell us about her view of the world. It is quite telling and this might not be a bad time to use some of that information to aid us in our questioning.

The Chairman: I agree. Before we begin the questioning, I want to be certain that the witnesses have told us everything they want to tell us.

Senator Angus: They are saying here is the big book of everything we know. I empathize with the witnesses because it is impossible to read the book to us.

The Chairman: We are not asking them to read the book to us. I want to ensure that in respect of the presentation Ms. Cléroux and her officials have said everything that they want to say before we begin our questioning.

Ms. Cléroux: If it pleases the committee, Mr. Glover and Mr. Moffet will comment to complete the information. After that it will be up to Senators to decide.

The Chairman: Is it agreed? Senator Spivak do you have a procedural question?

Senator Spivak: It is customary for the minister to appear at the beginning and at end of such major reviews. Is that part of the plan?

The Chairman: The minister has been invited but we have not received a response.

Senator Angus: Senator Spivak, it is customary in cases where the minister has had the portfolio for a length of time and not for only a few days. I would only make that comment.

Senator Spivak: No, no.

Senator Angus: I do not agree that it is customary.

Nous ne prendrons pas de décision tout de suite à ce sujet. Nous allons attendre d'en savoir davantage. Nous allons rester en communication avec le comité de la Chambre des communes dirigé par M. Mill pour veiller à ne pas jouer dans les mêmes plates-bandes que lui. Si nos travaux se recourent, ce sera voulu. Une fois que nous aurons entendu les fonctionnaires et les représentants des ONG et de l'industrie, nous allons déterminer ce que nous allons examiner, puis demander à certains témoins de revenir nous rencontrer pour discuter de questions plus précises. Je suis sûr que les sénateurs vont convenir qu'il est logique de s'informer.

Le sénateur Angus : Je comprends. Les témoins ont indiqué clairement aujourd'hui que la LCPE est la loi-cadre sur la protection de l'environnement au Canada. Le comité sait comment les questions environnementales fonctionnent ou non au Canada, ce qui devrait nous aider dans notre étude. J'aimerais poser quelques questions en guise d'introduction. J'espère ne pas mal exprimer ce que les autres sénateurs pensent. Il y a des questions évidentes, compte tenu de notre expérience et de ce que nous entendons ce soir, ce qui confirme tout ce que j'ai toujours pensé. La commissaire à l'environnement et au développement durable vient nous rencontrer régulièrement pour nous exposer sa vision du monde. Elle est très révélatrice et il ne serait pas mauvais qu'elle oriente nos questions.

Le président : Je suis d'accord avec vous. Avant de passer aux questions, je veux m'assurer que les témoins ont fini leur exposé.

Le sénateur Angus : Toute leur science se trouve dans ce gros cartable, d'après eux. Je comprends qu'il n'est pas possible de nous le lire.

Le président : Ce n'est pas ce que nous leur demandons. Je veux simplement m'assurer que Mme Cléroux et ses collaborateurs ont terminé leur exposé avant de passer aux questions.

Mme Cléroux : Si le comité le veut bien, M. Glover et M. Moffet vont fournir des compléments d'information. Après cela, ce sera aux sénateurs de décider.

Le président : Êtes-vous d'accord? Sénateur Spivak, avez-vous une question de procédure à poser?

Le sénateur Spivak : D'habitude, les ministres comparaissent au début et à la fin des examens d'envergure de ce genre. Est-il prévu que la ministre vienne nous rencontrer?

Le président : Elle a été invitée, mais nous n'avons pas reçu de réponse.

Le sénateur Angus : Sénateur Spivak, les ministres comparaissent normalement quand ils sont en poste depuis assez longtemps, et pas seulement depuis quelques jours. C'est tout ce que je voulais dire.

Le sénateur Spivak : Non, non.

Le sénateur Angus : Je ne dirais pas que c'est la pratique courante.

Senator Spivak: With respect, Senator Angus, it does not have to do with her answering specific questions, which the officials have answered, but rather it has to do with policy, on which only the minister can comment properly. In almost every case, regardless of the time in office, the minister appears at some stage during the committee's study, certainly at the beginning and at the end. This is not meant as a broad shot at the minister in any way.

Senator Angus: It sounds like it. The minister said she will come and she will do so.

The Chairman: The minister is not here today.

Senator Spivak: You are misinterpreting what I said.

The Chairman: Mr. Glover, please proceed with your comments.

Paul Glover, Director General, Safe Environments Programme, Health Canada: Thank you. In light of the discussion, perhaps I might help. I attended all six of the sessions held across the country.

[Translation]

I would like to say a few more words on a subject of interest to Canadians.

[English]

Perhaps I could add a few of the comments heard from citizens at those six workshops. The comments fall into a broad number of categories and I am not suggesting that the department necessarily supports them. However, as you hear from more witnesses on the CEPA, these issues will come forward.

We are not making a comment about whether it is correct or accurate, but there has been significant speculation about the resourcing levels of the departments to implement the act. Industry is concerned about the pace with which we are able to provide a regime that deals with the substances that they produce, manufacture and import. In some instances we are talking about a work plan that spans 25 years. That is a little long and does not provide stability.

NGOs and citizens with concerns would like us to do more and do it faster. Departments can be transparent about what we have and how much we have can get done with that amount. Industry, NGOs and others have talked about the level of resourcing the departments have to implement this broad an act.

Senator Angus: Mr. Chairman, I would raise a point of order because he said "department" a couple of times but now is saying "departments." You are referring to the level of resourcing of both Environment Canada and Health Canada in respect to CEPA and its implementation.

Le sénateur Spivak : Sans vouloir vous offenser, sénateur Angus, ce n'est pas pour qu'elle réponde à des questions précises, ce que les fonctionnaires ont fait, mais plutôt pour connaître son point de vue sur les grandes orientations, parce que c'est la seule à pouvoir répondre aux questions de cette nature. Peu importe depuis combien de temps le ministre est en poste, il comparait presque toujours à une étape ou à une autre au cours de l'étude du comité, du moins au début et à la fin. Ce n'est pas pour critiquer la ministre d'aucune façon.

Le sénateur Angus : On dirait. La ministre nous a promis de venir et elle va le faire.

Le président : La ministre n'est pas ici aujourd'hui.

Le sénateur Spivak : Vous avez mal interprété ce que j'ai dit.

Le président : Monsieur Glover, la parole est à vous.

Paul Glover, directeur général, Programme de la sécurité des milieux, Santé Canada : Merci, je peux peut-être vous fournir des renseignements utiles étant donné que j'ai assisté aux six séances organisées dans tout le pays.

[Français]

J'aimerais peut-être ajouter quelques points d'intérêt touchant nos citoyens.

[Traduction]

Je peux peut-être vous faire part de quelques-uns des commentaires exprimés par les citoyens au cours de ces six ateliers. Ils portent sur toutes sortes de sujets, et je ne dis pas que le ministère les approuve nécessairement. Cependant, ces sujets vont sûrement être soulevés par l'un ou l'autre des témoins qui viendront vous parler de la LCPE.

Nous ne nous prononçons pas sur la justesse de ces propos, mais on a formulé beaucoup d'hypothèses sur les ressources dont disposent les ministères pour faire appliquer la loi. L'industrie se demande si nous pourrions établir au rythme voulu un régime sur les substances qu'elle élabore, fabrique et importe. Dans certains cas, nous parlons d'un plan de travail qui s'échelonne sur 25 ans. C'est un peu long et la stabilité n'est pas assurée.

Les ONG et les citoyens intéressés aimeraient que nous en fassions plus et plus rapidement. Les ministères peuvent expliquer avec transparence ce qu'ils ont et ce qu'ils peuvent faire avec cette somme. L'industrie, les ONG et d'autres s'interrogent sur les ressources dont disposent les ministères pour faire appliquer cette loi de portée très générale.

Le sénateur Angus : Monsieur le président, j'invoque le Règlement parce que le témoin a parlé deux ou trois fois du ministère au singulier, mais maintenant il en parle au pluriel. Vous parlez des ressources que les ministères de l'Environnement et de la Santé consacrent à la mise en application de la LCPE.

Mr. Glover: CEPA is an act for which the Minister of the Environment and Environment Canada provide the lead. Health Canada has resources and obligations, particularly on the human health side, to implement.

The other word we heard when we spoke with Canadians was “transparency” with respect to the act. It is without question that we follow the letter of the law. We use *Canada Gazette* to let Canadians, industry and NGOs know what we are doing, but on a number of occasions we heard “how many people actually read *Canada Gazette*? Such a method of transparency does not always lead to the kinds of transparency discussions in which they are interested.

We heard the question: “What are the department’s objectives and how well are we moving in meeting those objectives?” They also asked where to locate the documents on the state of our environment reporting and health reporting.

There were comments about the Minister of the Environment having a responsibility to maintain a national pollutant release inventory. The Minister of Health does not have a similar obligation. We see gaps. This is not to say that the department could not do it, but we are not legally obliged to do the same.

Things like biomonitoring are coming forward, where the Environment Defence fund involves looking at what is in the blood of eleven prominent Canadians. There is also the Wendy Mesley report. There is no obligation under CEPA for the federal government to actually do that, but other jurisdictions do hold that obligation.

It is challenging to assess where we are achieving health objectives, whether we have gone too far or not far enough. Those were questions raised loudly from NGOs, from industry and others as we have moved forward.

With respect to communications, terminology was something that came up with regard to CEPA toxic and what it means. It has a very specific meaning within the act. We heard a great deal about that and the confusion it creates when something is inherently toxic but not CEPA toxic. When something is not inherently toxic but we declare it CEPA toxic, that also creates confusion. We heard from both industry and NGOs on issues such as those.

The implementation tool, as my colleague Mr. Moffet said, is very flexible, but are we using the full breadth of the tools available to us? Are we using them often enough?

Those were the principal highlights in what we heard and what I anticipate you will hear as you do your fact-finding.

Mr. Moffet: We have provided you with many documents. I hope you will have the time to review them all, understanding that you are all busy. I draw your attention to two documents in particular.

M. Glover : La LCPE est une loi qui est la responsabilité première du ministre et du ministère de l’Environnement. Santé Canada a des obligations à remplir à son égard et dispose de ressources pour la faire appliquer, surtout en ce qui concerne la santé humaine.

Les Canadiens consultés nous ont aussi parlé de « transparence » à propos de la loi. Il va s’en dire que nous allons respecter la lettre de la loi. Nous indiquons ce que nous faisons aux Canadiens, à l’industrie et aux ONG par l’entremise de la *Gazette du Canada*, mais les gens nous ont demandé qui lisait ce document. La méthode utilisée n’assure pas toujours la transparence qu’ils voudraient.

On nous a demandé quels étaient les objectifs du ministère et si nous étions en voie de les atteindre. Les gens voulaient aussi savoir où trouver les documents faisant rapport de l’état de l’environnement et de la santé.

On a aussi formulé des commentaires sur la responsabilité du ministre de l’Environnement de tenir un inventaire national des rejets de polluants. Le ministre de la Santé n’a pas cette obligation. Nous voyons des différences. Je ne dis pas que le ministère ne pourrait pas le faire, mais la loi ne l’y oblige pas.

Des activités comme la surveillance biologique seront entreprises et le fonds de défense de l’environnement veut examiner le sang de 11 Canadiens de premier plan. Il y a aussi le rapport Wendy Mesley. La LCPE n’impose aucune obligation au gouvernement fédéral à ce sujet, contrairement à ce qui se passe dans d’autres pays.

Il est difficile d’évaluer où nous en sommes à propos des objectifs en matière de santé, si nous sommes allés trop loin ou pas assez. Ce sont les questions qui ont été clairement soulevées par les ONG, l’industrie et d’autres lors des consultations.

Pour ce qui est des communications, on nous a parlé de la définition de ce qui est toxique dans la LCPE. La loi donne un sens est très précis à ce terme. Il a beaucoup été question de la confusion créée quand une substance toxique intrinsèquement n’est pas toxique au sens de la loi et vice-versa, c’est-à-dire quand elle n’est pas toxique intrinsèquement mais est toxique au sens de la loi. L’industrie et les ONG nous ont parlé de questions du genre.

L’outil de mise en application, comme mon collègue M. Moffet l’a dit, est très souple, mais utilisons-nous tous les outils mis à notre disposition? Les utilisons-nous suffisamment?

C’est principalement ce que nous avons entendu au cours des consultations et ce que vous devriez entendre au cours de votre étude.

M. Moffet : Nous vous avons fourni de nombreux documents. J’espère que vous aurez le temps de tous les examiner, malgré votre horaire chargé. J’aimerais attirer plus particulièrement votre attention sur deux d’entre eux.

First, tab B is the report prepared by the evaluators who undertook the formative evaluation of Environment Canada's implementation of the act. That in itself is a lengthy document, but it does have a fairly concise executive summary.

I think you will find the evaluation, if you get into the details, becomes focused on some very specific issues. At the executive summary level, it identifies a number of broad issues that may be of interest to the committee. It asks whether the government has appropriate objectives to guide the implementation of the act, determine priorities and ascertain whether enough is enough.

The evaluation also focuses on other broad issues such as the adequacy of the authority and the institutional capacity within the government to use economic instruments as a suite of tools that are broadly recognized to be useful and efficient. These instruments are underutilized in Canada in relation to other OEC countries with regard to environmental protection.

That evaluation also strongly focuses on implementation issues with respect to the federal house, for example. It identifies some broad themes.

At tab G, you will find the scoping paper the two departments prepared in anticipation of the stakeholder consultations. That paper combines a broad discussion of the ideal directions for environment protection with what I would characterize as a detailed identification of specific areas where the legislation might be improved.

As opposed to lengthy discussions about implementation as focused on in the evaluation, the scoping paper focuses primarily on legislative issues. As I emphasized in my earlier presentation, it starts from the premise that the fundamental structure of the act is sound, but there may be a few areas where it can be improved. I think you will find identification of opportunities for improvement, not with recommended language but with issues addressed possibly through refinements in the act.

Those two documents in particular may be of use to you.

[Translation]

Ms. Cléroux: We would be happy to make a return appearance, if necessary, at your invitation. It is difficult to go any further at this point in time without having some idea of the legislation's components that you would like to discuss in detail. This legislation covers a broad range of areas. We could speak for hours on end about each section of the act, what areas it covers and how it applies. That is the reason why our presentation provides a fairly general overview of CEPA and is not specifically thematic in tone.

Obviously, if you would like to us to come back and discuss in greater detail with the committee specific components of the act, we would be happy to oblige. However, right now, it is difficult for us to know which subjects are of interest to you.

Premièrement, à l'onglet B, vous trouverez le rapport produit par les évaluateurs, qui ont effectué l'évaluation formative de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. C'est un document volumineux, mais le résumé est assez concis.

Si vous l'examinez plus en détail, vous constaterez que l'évaluation traite d'enjeux très précis. Le résumé énonce des questions générales qui peuvent susciter l'intérêt du comité. Il demande si le gouvernement s'est fixé les bons objectifs pour orienter la mise en œuvre de la loi, déterminer les priorités et vérifier si c'est suffisant.

L'évaluation met aussi l'accent sur d'autres questions de portée générale comme la pertinence de l'autorité et la capacité de l'administration d'utiliser les instruments économiques comme moyens jugés généralement utiles et efficaces. Ces instruments sont moins utilisés au Canada que dans d'autres pays de l'OCDE pour la protection de l'environnement.

L'évaluation insiste aussi beaucoup sur la mise en œuvre sur le plan fédéral. Elle traite de thèmes généraux.

À l'onglet G, vous trouverez le document de diagnostic que les deux ministères ont rédigé en vue des consultations avec les intéressés. Ce document examine les orientations idéales en matière de protection de l'environnement, en indiquant les domaines précis où la loi devrait être améliorée.

Contrairement à l'évaluation, qui porte surtout sur l'application de la loi, le document de diagnostic traite principalement de questions législatives. Comme je l'ai souligné plus tôt, il part du principe que la structure fondamentale de la loi est solide, mais que quelques améliorations pourraient y être apportées. On indique des améliorations possibles, sans toutefois proposer un libellé précis.

Ces deux documents en particulier peuvent vous être utiles.

[Français]

Mme Cléroux : Il nous fera plaisir de revenir, à votre demande, si nécessaire. Il est difficile pour nous d'aller plus loin présentement sans avoir une idée des éléments de la loi que vous souhaiteriez discuter en détail. Cette loi couvre un spectre excessivement large d'enjeux et de possibilités. Nous pouvons vous parler pendant des heures de chaque section de la loi, de ce que cela couvre, de la façon dont on l'applique et des éléments concernés. C'est pourquoi notre présentation est assez générale et donne une vue d'ensemble et non pas précise par thématique.

Il est évident que si vous voulez que l'on revienne témoigner à votre comité et que l'on complète, s'il y a des éléments spécifiques que le comité souhaiterait que nous couvrions et que nous en discutons en détails, nous reviendrons avec plaisir. Pour le moment, c'est difficile de percevoir quels sont les sujets d'intérêt du comité.

[English]

The Chairman: In a few weeks, we will have determined exactly what aspects and exactly how broadly and how deeply we wish to go. When we come to that determination, we will ask some of you to come back.

If you are agreeable now, ladies and gentlemen, we will go to questions of the witnesses.

Senator Cochrane: You say you do not want to deal with specific issues today. I have a few specific issues, and they are burning in regards to my questioning. If you do not mind, I would like to present a few specific issues. Is that okay at this time?

Ms. Cléroux: At this time that is no problem. We will take each question and go as far as we can in answering them. You might ask questions that will require us to gather additional information. If that is the case, we will gather that information at the end of the meeting. We are at your disposal right now.

Senator Cochrane: I am sure we will have you back.

The Chairman: Pardon me for interrupting, but I must have given the wrong impression. I did not want in any way to constrain the focus of any questions that senators might have of the witnesses. I asked the witnesses to give us overview and advice. The questions can be as pointed and as specific as we wish.

Senator Cochrane: I am sure you will be invited back. We have so many questions, especially when it comes to the environment, chemicals, and toxic substances. I will begin my questioning with the regulating of toxic chemicals.

Does Environment Canada regulate toxic chemicals? If so, how many are there and how are they regulated?

Ms. Cléroux: We do cover toxic chemicals. Mr. Glover and Mr. Moffet will help complete my answer, but toxic chemicals are not toxic in and of themselves. They become toxic once we have evaluated and assessed exactly what risks arise from them.

When they correspond to conditions in the act, what we often refer to as section 64, that is when we get into the process of addressing if they are toxic or not. At that time, we enter into the regulation.

Specifically, because we touch on two angles, human health and the environment, I will let Mr. Moffet and Mr. Glover answer in those aspects.

Mr. Glover: Health Canada is responsible for assessing under the act. It is section 64(c). The question that arises from that section is: Is the substance harmful to human health? That applies to both new and existing substances. Both departments must be notified of any new substance, at which time they both look at it and render a decision about whether it is harmful to the environment or to human health and render a decision.

[Traduction]

Le président : Dans quelques semaines, nous aurons déterminé exactement les aspects que nous voulons examiner et de quelle façon nous allons le faire. Ensuite, nous demanderons à certains d'entre vous de revenir nous rencontrer.

Si vous le voulez bien, mesdames et messieurs, nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Cochrane : Vous dites ne pas vouloir discuter de sujets précis aujourd'hui. Or, il y a des sujets précis qui me préoccupent énormément, et j'aimerais poser des questions là-dessus. Si vous n'avez pas d'objection, je vais les poser et vous me direz si c'est le bon moment pour le faire.

Mme Cléroux : Il n'y a pas de problème. Nous répondrons à chacune de vos questions dans la mesure où nous le pouvons. Certaines d'entre elles nous obligeront peut-être à réunir d'autres informations. Si c'est le cas, nous le ferons à la fin de la séance. Mais nous sommes à votre disposition tout de suite.

Le sénateur Cochrane : Je suis certaine que vous devrez revenir.

Le président : Je m'excuse de vous interrompre, mais je dois m'être fait mal comprendre. Je ne veux en aucune façon limiter la portée des questions que les sénateurs vont vouloir poser aux témoins. J'ai demandé aux témoins de nous donner un aperçu et des conseils. Les questions peuvent être aussi pointues et précises que nous le voulons.

Le sénateur Cochrane : Je suis sûre que nous allons vous inviter de nouveau. Nous avons tellement de questions à poser, surtout en ce qui concerne l'environnement, les produits chimiques et les substances toxiques. Ma première question a trait à la réglementation des produits chimiques toxiques.

Est-ce qu'Environnement Canada réglemente les produits chimiques toxiques? Si oui, combien y en a-t-il et comment sont-ils réglementés?

Mme Cléroux : Nous les réglementons. M. Glover et M. Moffet vont m'aider à répondre, parce que les produits ne sont pas toxiques par nature. Ils le deviennent une fois que nous avons évalué exactement les risques qu'ils comportent.

Quand ils répondent à la définition de la loi, à l'article 64 comme on dit souvent, c'est alors que nous examinons leur toxicité et que nous consultons le règlement.

Pour plus de détails, comme on touche aux aspects de la santé humaine et de l'environnement, je vais laisser M. Moffet et M. Glover poursuivre.

M. Glover : Santé Canada est chargé de l'évaluation conformément à l'alinéa 64c) de la loi, et il doit vérifier l'effet nocif sur la santé humaine des substances, et cela s'applique autant aux substances nouvelles qu'existantes. L'apparition d'un nouveau produit doit être signalée aux deux ministères qui vont l'examiner et décider s'il est nocif pour l'environnement ou la santé humaine.

We can also do the same with all existing substances — those substances already in use. If we find the science has changed and if it has been in use for such a long time that it was grandfathered and never looked at, we can go back to the substance and make a decision.

With respect to how we do that it is risk-based. That means we attempt to understand the hazard it poses. We attempt to understand if the substance is inherently toxic as science would describe it, and does it lead to certain undesirable health ends. We determine the likelihood of exposure to that substance. We put those two things together and we can act in a number of ways: We can ban it from use. If it is already in use we can direct that it be virtually eliminated and set a period within which that might happen. We can also say that it can be used but only in certain conditions so that it does not create a potential for risk to Canadians, and that there are certain benefits, certain applications that make sense. The range of activities we can take after having looked at that is really quite broad.

Mr. Moffet: You were asking about numbers. As Mr. Glover explained, we have two regimes in CEPA: One for new substances, one for existing substances. For new substances, the law requires that any proponent wishing to import or manufacture a substance that has not already been assessed must follow a certain procedure. We receive approximately 800 notifications per year and have done so on average since 1994, which is when I believe the regulations came into effect. Thousands of substances have been assessed through that process and we have imposed various conditions on some of those substances and have banned a small number as a result of the findings of the assessments.

Those are the numbers on the new substances side. On the existing substances side, the best way to understand the magnitude of the challenge is to actually understand how we define a new substance. When CEPA 1988 was created, it established a domestic substances list, which listed all substances in commerce in the mid-1980s that were in use over certain thresholds. We used that list to say that anything not on that list is a new substance, and that is how we used that list for many years. However, Canada, along with all other developed countries, realized during the 1990s that it is not enough to simply assess new substances; we have this legacy of existing substances, many of which continue to be in use.

Now, the act provides us with the authority to assess those substances. We can assess anyone we want and then if we determine that the substance poses a risk based on its hazardous properties and its potential exposure to Canadians and their environment then we can take risk management actions. The way we do that is by concluding that the substance meets the criteria in section 64 of the act, at which point we can call it “toxic,” and that authorizes us to take certain regulatory actions.

To date we have added 79 substances to the list of toxic substances. The word “substance” is a very broad term. Some are individual chemicals; some are effluent streams, such as the stuff coming out of a pulp and paper mill, which of course comprises

On peut faire la même chose pour tous les produits existants — ceux qui sont déjà utilisés. Si les données scientifiques ont changé, ou si un produit utilisé depuis longtemps a des droits acquis et n’a jamais fait l’objet d’un examen, nous pouvons l’analyser pour prendre une décision à son sujet.

Nos interventions sont faites en fonction des risques. Nous essayons de comprendre les risques qu’une substance représente. Nous tentons de déterminer si le produit présente une toxicité intrinsèque selon les données scientifiques et s’il entraîne des problèmes de santé. Nous déterminons également la probabilité d’exposition au produit. Nous combinons ces facteurs et nous pouvons intervenir de différentes façons : nous pouvons interdire l’usage du produit. S’il est déjà utilisé, nous pouvons exiger sa quasi-élimination dans un certain délai. On peut également en autoriser l’usage, mais seulement dans certaines conditions pour qu’il ne représente pas un risque pour les Canadiens si son utilisation comporte certains avantages. Les mesures qui peuvent être prises sont très nombreuses.

M. Moffet : Vous avez demandé combien il y avait de produits. Comme M. Glover l’a expliqué, la loi prévoit un régime pour les nouvelles substances, et un autre pour les substances existantes. Dans le cas des nouvelles, la loi oblige celui qui veut importer ou fabriquer une substance qui n’a encore jamais été évaluée à faire certaines démarches. Nous recevons environ 800 avis par année et ce, depuis 1994, c’est-à-dire depuis que le règlement est en vigueur, je crois. Des milliers de produits ont ainsi été évalués et, à la suite de nos évaluations, des conditions ont été imposées à certaines substances et un petit nombre d’autres ont été interdites.

Voilà pour les nouvelles substances. Pour avoir une bonne idée de l’ampleur de la tâche en ce qui concerne les substances existantes, il faut comprendre comment nous définissons une nouvelle substance. Quand la LCPE a été adoptée en 1988, elle établissait la liste intérieure des substances, qui énumérait tous les produits sur le marché au milieu des années 1980 utilisés à partir de certains seuils. Tout ce qui ne figurait pas sur cette liste était donc une nouvelle substance, et nous avons fonctionné de cette façon pendant des années. Cependant, le Canada et tous les autres pays développés ont jugé, au cours des années 1990, qu’il n’était pas suffisant d’évaluer ces nouvelles substances; qu’il fallait tenir compte des effets des substances existantes, dont beaucoup sont toujours utilisées.

Maintenant, la loi nous confère le pouvoir de les évaluer. Nous pouvons toutes les analyser et, si nous estimons que le produit représente un risque pour les Canadiens et l’environnement, nous pouvons prendre des mesures de gestion des risques. C’est ainsi que nous déterminons si le produit répond aux critères énoncés à l’article 64 de la loi et, s’il est jugé « toxique », certaines mesures de réglementation peuvent être prises.

Jusqu’à ce jour, nous avons ajouté 79 substances à la liste des substances toxiques. Le sens du mot « substance » est très général. On parle de produits chimiques ou encore d’effluents d’usines de pâte et papier, qui comptent des dizaines sinon des

dozens if not hundreds of individual chemicals. We have called the whole effluent stream toxic because it poses a risk and needs to be addressed in some way.

In addition to those 79 substances that have been added to the list, the new act, CEPA 1999, requires us to categorize all 23,000 substances that were added to the domestic substances list. We were required to finish that categorization by this September. By this September we will have basic hazard information about all of those substances. We will have some basic information about the hazardous properties of those substances.

Typically, we will not yet know how they are used; we might not even know who uses them. In some cases we will not even know whether they are still used in Canada. However, we will have some basic information about those substances. What the law then requires us to do is assess substances that meet certain criteria specified in the law. We have identified about 4,000 substances that meet those criteria, so we will then have to assess those substances. When we have assessed and if we conclude that there is a risk, then we will be authorized to manage those substances.

I hope that gives you some sense of the numbers of substances that we are talking about.

Senator Cochrane: How many substances have been banned?

Mr. Moffet: I cannot tell you that, but we can certainly come back to you with the full information. We would be able to tell you how many new substance applications have resulted in a ban. We also have a regulation called the prohibition of certain toxic substances regulations, and that regulation lists a number of substances that cannot be used in Canada. Off the top of my head I do not know the numbers, but we can provide that information in written documentation.

Ms. Cléroux: May I make a tiny correction? Mr. Moffet referred to what you will find in your binders under tab K, which is that schedule 1 list of substances. He said there are 79 substances, but the 79 are not individual substances, some are classes of substances. It encompasses a number larger than 79, but the exact number depends on all of the chemistry of each of those substances.

The Chairman: Mr. Moffet, please provide the clerk with a list of those substances that have been, to use your term, “banned,” although that is not exactly the right word, is it?

Mr. Moffet: That is a highly technical, legal term. We will provide you with a list of the types of prohibitions, which substances and how they have been prohibited. Would that help?

The Chairman: Yes, please.

Senator Cochrane: To be honest with you, I like the word “banned.” Let me just go further.

centaines de produits chimiques. Nous avons jugé tous les effluents toxiques, parce qu'ils représentent un risque et doivent être examinés d'une certaine façon.

Outre ces 79 substances dont nous avons établi la toxicité, la nouvelle LCPE de 1999 nous oblige à classer les 23 000 substances ajoutées à la liste intérieure des substances. Nous devons finir d'effectuer ce travail en septembre. En septembre prochain, nous aurons réuni des renseignements sommaires sur les risques que comportent toutes ces substances, sur leurs propriétés potentiellement nocives.

En règle générale, nous ne saurons pas encore comment elles sont utilisées, ni même qui les utilise. Dans certains cas, nous ne saurons même pas si elles sont encore utilisées au Canada. Cependant, nous aurons des renseignements sommaires à leur sujet. La loi nous oblige à évaluer les substances qui répondent à certains critères énoncés dans la loi. Nous avons déterminé qu'environ 4 000 produits répondaient à ces critères et nous devons les évaluer. Si nous concluons qu'ils représentent un risque, nous serons autorisés à prendre des mesures à leur égard.

J'espère que cela vous donne une idée du nombre de produits dont nous parlons.

Le sénateur Cochrane : Combien de produits ont été interdits?

M. Moffet : Je ne peux pas vous le dire, mais nous pouvons sûrement trouver des renseignements complets là-dessus. Nous pourrions vous dire combien de demandes de nouveaux produits ont donné lieu à une interdiction. Il y a aussi un règlement sur l'interdiction de certaines substances toxiques qui indique celles qui ne peuvent être utilisées au Canada. Je ne connais pas ce chiffre par cœur, mais nous pouvons répondre à votre question par écrit.

Mme Cléroux : Puis-je faire une petite correction? M. Moffet a parlé de ce que vous trouvez dans vos cartables à l'onglet K, c'est-à-dire la liste des substances toxiques, l'annexe I de la loi. Il a dit qu'il y avait 79 substances, mais il s'agit plutôt de classes de substances. Il y en a plus que 79, mais leur nombre exact dépend de tous les composés chimiques de chacune.

Le président : Monsieur Moffet, pouvez-vous fournir à la greffière la liste des substances qui ont été « interdites », pour reprendre votre terme, même si ce n'est pas le mot juste, n'est-ce pas?

M. Moffet : C'est un terme juridique très technique. Nous allons vous fournir la liste de toutes les sortes d'interdiction, les substances qui sont visées et comment elles ont été interdites. Est-ce que cela vous serait utile?

Le président : Oui, merci.

Le sénateur Cochrane : Pour être honnête avec vous, j'aime bien le mot « interdit ». J'aimerais poursuivre.

This act allows us to virtually eliminate toxic and persistent chemicals. Explain to me what is meant by virtually eliminate toxic and persistent chemicals? “Virtually eliminate” is what I want you to define.

The Chairman: Please give us an example of virtually eliminate rather than ban. The reach system in Europe simply says you cannot use the element in your product. That is not the same as saying we are going to eliminate it. Virtually eliminate is a moving target, given the efficacy of measurement, right? That is a very cogent question. What do we mean by virtual elimination?

Ms. Cléroux: The main difference is the following: When we ban, we are prohibiting the use of the substance in Canada. We are doing everything we can to prevent having any trace of that substance released in the country. Normally, we do that when the substance has not started to be used in the country. My colleagues can complete my answer if I am missing one of the nuances of that prohibition.

When we are talking about virtual elimination, it means that the substance is in action in Canada, it is in use in Canada, most of the time because it was in use before the different acts came into force. What we are targeting is to take a different set of actions to do everything we can to diminish its use so that its availability in the country is reduced to a minimum. It is normally linked to the kind of uses of the substance and how that substance is chemically released.

[Translation]

Some are the result of a chemical procedure or reaction. It may not necessarily be a product that someone buys in a bottle, but the result of an industrial or chemical reaction. That is the difference. Perhaps my colleagues would like to add to that.

[English]

Mr. Moffet: Mr. Chairman, you have hit on the precise definition in the act. The act defines virtual elimination by reference to measurement techniques: to a term of level of quantification, which is essentially defined as the level at which best available measurement techniques can detect the substance in the environment. Although the act does not state it, there needs to be an explicit understanding that the level of quantification may change over time as our sensing and detecting technologies evolve, hence the term “virtual elimination.” We can never be absolutely certain that it is entirely gone, but we can move over time in that direction.

Daniel Blasioli, Senior Counsel, Department of Justice: There is a subtlety that industry will no doubt make clear to you. The act does not provide for virtually eliminating substances, but rather their releases. That is a key point. Substances can still be used, but their releases are virtually eliminated. The definition, if you are interested, is in section 65.

La loi nous autorise à procéder à la quasi-élimination des substances toxiques les plus persistantes. Voulez-vous m'expliquer ce qu'on veut dire par là? J'aimerais que vous me disiez ce qu'on entend par « quasi-élimination ».

Le président : Pourriez-vous nous dire la différence entre quasi-élimination et interdiction. En Europe, on précise simplement qu'on ne peut pas utiliser tel composé dans un produit. Ce n'est pas la même chose que de procéder à son élimination. La quasi-élimination est un objectif mobile compte tenu de l'efficacité de la mesure, n'est-ce pas? C'est une question très pertinente. Qu'est-ce que vous voulez dire par quasi-élimination?

Mme Cléroux : La principale différence entre les deux est la suivante : l'interdiction empêche l'usage de la substance au Canada. On fait tout ce qu'on peut pour qu'il n'y ait pas la moindre quantité de cette substance qui soit rejetée sur notre territoire. Normalement, nous le faisons quand la substance n'a encore jamais été utilisée au Canada. Mes collègues pourront compléter ma réponse si certaines nuances m'ont échappé.

Quand on parle de quasi-élimination, cela signifie que la substance est utilisée au Canada, la plupart du temps parce qu'elle était employée avant que les différentes lois entrent en vigueur. Notre objectif est de prendre diverses mesures afin de diminuer l'utilisation de la substance pour réduire au maximum sa disponibilité au pays. Les mesures sont normalement liées à l'usage qui est fait de la substance et à la façon dont elle est libérée.

[Français]

Certains résultent d'un procédé chimique ou d'une réaction chimique. Il ne s'agit pas nécessairement d'un produit, par exemple, qu'on achète dans une bouteille mais le résultat d'une réaction de procédés industriels ou de procédés chimiques. Voilà la différence. Il existe peut-être une nuance supplémentaire que mes collègues souhaiteraient ajouter.

[Traduction]

M. Moffet : Monsieur le président, vous venez de donner la définition précise énoncée dans la loi. La loi définit la quasi-élimination comme la réduction à un niveau inférieur à la limite de dosage, qui est essentiellement la concentration la plus faible qui peut être mesurée à l'aide des meilleures techniques qui existent. Bien que la loi ne le précise pas, il faut savoir que la limite de dosage peut varier au fil du temps, à mesure que les techniques de détection se perfectionnent; c'est pourquoi nous parlons de quasi-élimination. Nous ne pouvons jamais être entièrement certains que la substance n'existe plus du tout, mais c'est l'objectif que nous visons.

Daniel Blasioli, avocat-conseil, ministère de la Justice : Il existe une nuance que l'industrie vous fera sans doute remarquer. La loi ne prévoit pas la quasi-élimination des substances, mais plutôt de leurs rejets. C'est un point important. Les substances peuvent continuer à être utilisées, mais leurs rejets sont quasi éliminés. Si cela vous intéresse, la définition se trouve à l'article 65 de la loi.

Mr. Moffet: To expand on that, the act requires that the ministers implement virtual elimination as defined by section 65 for certain substances. The ministers have no choice about moving towards virtual elimination of releases, as Mr. Blasioli emphasizes. Ministers do have a choice about what they do with respect to the use of the substance. They can, if they so choose, also eliminate the use of the substance, but they do not have to. The act requires them to virtually eliminate the release of the substance.

The Chairman: If I put something into plastic to make it soft and pliable for the purposes of making a toy, for example, and if the substance is sufficiently contained in that process so that I do not release any of it, and if the present measurement capacity indicates that there is no release after I have put those two things together to make a toy, then nothing has been released. Have I got that right, or am I barking up the wrong tree?

Mr. Moffet: Let us follow your hypothesis in that case. Let us assume there is no release, in which case one might be able to say that the letter of the law has been achieved. The minister will have complied with the obligation — virtually. Again, as I emphasized, that is not the end of the analysis that the departments would typically do. Typically we would ask whether, in order to address the risk that we have identified to human health or the environment, we also need to take additional measures. In fact, the regulations that I referred to earlier, the prohibition of certain substances regulation, prohibits use of substances. We have taken that path in the past under CEPA.

Senator Milne: As a supplementary, does your testing go as far as following the product, the plastic that has been softened and moulded, throughout its life span into waste disposal? Presumably, at that point it begins to deteriorate and release some of these toxic substances.

Ms. Cléroux: Our responsibility under the act is to take the product from the cradle to the grave. We look at its life cycle, where it goes in the environment and its accessibility to humans during its life cycle. That is why it takes a long period of time to do the risk assessment and gather all the information. We have to look at not only one phase of the life of the substance but what the releases of that component are.

Mr. Glover: As per the presentation earlier, more legislation is available than CEPA. There is also the Hazardous Products Act. If we find that a substance is being released from the product, CEPA is a tool. If we find the product itself is hazardous, the Hazardous Products Act is available to the federal government in terms of legislation.

The Chairman: Thank you.

Senator Cochrane: You say the substance is not prohibited, but the release is, from birth to death. The product goes into a landfill, and after so many years the soil becomes contaminated with this substance. It also goes into our water system. What happens then? That toxic substance is still released into the environment, is it not?

M. Moffet : J'ajouterai que la loi exige que les ministres mettent en œuvre la quasi-élimination de certaines substances telle qu'elle est définie à l'article 65. Comme M. Blasioli l'a souligné, les ministres n'ont d'autre choix que de respecter la disposition sur la quasi-élimination des rejets. Ils sont par contre libres de déterminer ce qu'ils veulent faire à propos de l'usage d'une substance. Ils peuvent interdire son utilisation, s'ils le souhaitent, mais ils ne sont pas forcés de le faire. La loi exige seulement la quasi-élimination des rejets de la substance.

Le président : Si je mélange une substance à du plastique pour le rendre souple en vue de fabriquer un jouet, par exemple, et si l'utilisation de cette substance est suffisamment contrôlée au cours du processus de sorte qu'il n'y ait aucun rejet, et si d'après les mesures, on constate qu'il ne se produit en effet aucun rejet, alors on peut conclure qu'il n'y a pas eu de rejet. Est-ce exact?

M. Moffet : Prenons votre exemple et présumons qu'il n'y a aucun rejet. Dans ce cas-là, on pourrait dire que la loi a été suivie à la lettre. Le ministre aurait alors respecté l'exigence de la quasi-élimination. Cependant, je le répète, l'analyse ne s'arrête normalement pas là. Habituellement, pour diminuer le risque pour la santé humaine ou l'environnement, le ministère se demande également si des mesures supplémentaires s'imposent. En fait, le règlement dont j'ai parlé plus tôt interdit l'utilisation de certaines substances. Nous avons, dans le passé, élaboré des dispositions à cet égard dans la LCPE.

Le sénateur Milne : Effectuez-vous des tests sur le produit, en l'occurrence le plastique qui a été façonné, pour reprendre l'exemple, durant toute sa durée de vie? Je présume que lorsqu'il se retrouve au site d'enfouissement, il commence à se détériorer et à rejeter certaines substances toxiques.

Mme Cléroux : En vertu de la loi, notre responsabilité est de tester le produit à partir de la fabrication jusqu'au site d'enfouissement. Nous nous penchons sur toutes les étapes du cycle de vie, notamment sur les endroits où se retrouve le produit dans l'environnement et son accessibilité aux humains durant toute cette période. C'est pourquoi il faut beaucoup de temps pour effectuer l'évaluation des risques et recueillir tous les renseignements. Nous devons étudier non seulement la substance, mais aussi ses rejets.

M. Glover : Comme vous l'avez constaté durant l'exposé, il existe d'autres lois que la LCPE. Il y a aussi la Loi sur les produits dangereux. Si nous découvrons qu'une substance est libérée, nous pouvons avoir recours à la LCPE. Si nous constatons que le produit en soi est dangereux, le gouvernement fédéral peut avoir recours à la Loi sur les produits dangereux.

Le président : Merci.

Le sénateur Cochrane : Vous avez dit que la substance n'est pas interdite, mais que ses rejets le sont, depuis la fabrication jusqu'à l'enfouissement. Supposons qu'un produit qui se trouve dans un site d'enfouissement depuis de nombreuses années a contaminé le sol et qu'il y a des rejets dans notre réseau hydrographique. Que se passe-t-il alors? La substance toxique est rejetée dans l'environnement, n'est-ce pas?

Ms. Cléroux: Cradle to grave includes going into a landfill and the possible reaction of the substance in a landfill. The stability of the substance in its existing environment is linked to the stability of the chemical components. Once it has been included in a product, it is part of the product, and we look at whether it is stable or can be released from the product. Scientifically, we now know things that we did not know 20 years ago about the potential reaction in the disposal environment, and, I am sorry to say, it will be the same for the next years to come. We do not know many things today but will discover them later.

With the best knowledge available in 2006, we ensure that we look at the cradle to grave. For the grave, we make sure that a product is totally stable and cannot release anything, if it reacts with other pieces in a landfill, for example.

We cannot say that we know everything. With the science that is being developed, we are continuously receiving information. We might reassess substances that were considered very stable in the environment in the past. With new knowledge, that assessment could be revisited. It is a never-ending story. We cannot say we have dealt with something and it is over. One day we can say it is stable, and the next we could be told by the science — not an individual on the street, but science — that what we thought was stable is not, and we would have to revisit the case.

We always have to keep the information active. That is why we are a member of so many international committees. We have to ensure that the best science in the world is available to Canadians and that we are doing our work in concordance.

Mr. Moffet: We should provide the committee with a document prepared in the mid-1990s, and we will do so. It is called the *Toxic Substances Management Policy*. This document remains a policy of the Government of Canada. It informs all Government of Canada activities with respect to toxic substances. The policy describes the government's objectives with respect to two types of substances. It describes which substances are subject to the policy objective of virtual elimination. It also states that the objective for other toxic substances that pose a risk is life-cycle management.

As Ms. Cléroux has emphasized, the objective is to manage those risks throughout the life cycle but that objective may not always be attained. The objective of virtual elimination is to virtually eliminate the substance throughout the life cycle. The document sets out in plain language those objectives, and I think that might be useful. We will provide copies of that document to the committee.

The Chairman: We would be grateful.

Mr. Moffet: In addition to the statutory obligations, the committee might want to consider in its review that the government has broad authority to regulate and control

Mme Cléroux : Comme nous l'avons expliqué, nous vérifions également la réaction possible de la substance dans le site d'enfouissement. La stabilité de la substance est liée à la stabilité des composants chimiques. Une fois que la substance a été intégrée à un produit, elle en fait partie, et nous vérifions si elle est stable ou s'il est possible qu'elle soit libérée du produit. Sur le plan scientifique, nous savons maintenant certaines choses que nous ignorions il y a 20 ans à propos de la réaction potentielle dans le site d'enfouissement, et, je suis désolée de vous dire cela, nous en apprendrons davantage dans les années à venir. Il y a beaucoup de choses que nous ne savons pas encore et que nous allons découvrir au fil du temps.

En se fondant sur les connaissances que nous possédons en ce moment, en 2006, nous étudions toutes les étapes comprises entre la fabrication et l'enfouissement. Nous vérifions notamment si un produit est entièrement stable et, par conséquent, s'il y aura des rejets et s'il réagira avec d'autres éléments dans le site d'enfouissement, par exemple.

Nous ne pouvons pas affirmer que nous savons tout. Comme la science progresse constamment, nous en apprenons continuellement. Il se pourrait qu'on réévalue des substances qui avaient été considérées très stables dans le passé. Selon les nouvelles connaissances que nous acquerrons, l'évaluation pourrait être revue. C'est comme une histoire sans fin. Il est impossible de clore un dossier. Un jour on déclare qu'une substance est stable, et plus tard, des preuves scientifiques — et je souligne scientifiques — nous montrent le contraire. Nous devons alors réexaminer la question.

Il est important de nous tenir à jour. C'est pourquoi nous faisons partie de nombreux comités internationaux. Nous devons veiller à ce que le Canada se tienne au courant des dernières recherches scientifiques menées dans le monde pour qu'il puisse élaborer ses mesures en conséquence.

M. Moffet : Nous allons remettre au comité un document qui a été produit au milieu des années 1990. Il s'intitule *Politique de gestion des substances toxiques*. Il s'agit d'une politique du gouvernement du Canada. Il contient des informations au sujet des substances toxiques à l'intention de tous les organismes du gouvernement fédéral. Il décrit les objectifs du gouvernement en ce qui concerne deux types de substances. Il énumère également quelles substances sont assujetties à la politique de quasi-élimination. Quant aux autres substances toxiques qui posent un risque, on vise la gestion des risques tout au long du cycle de vie.

Comme Mme Cléroux l'a souligné, l'objectif est de gérer les risques pendant tout le cycle de vie, mais cet objectif n'est pas toujours atteint. Le but de la quasi-élimination est d'éliminer presque entièrement la substance durant l'ensemble du cycle de vie. Le document énonce dans un langage clair les objectifs, et je crois qu'il pourrait vous être utile. Nous vous ferons parvenir des copies.

Le président : Nous vous en serions reconnaissants.

M. Moffet : Outre les obligations législatives, le comité devrait peut-être tenir compte du fait que le gouvernement détient un vaste pouvoir de réglementer et de contrôler l'usage des

substances. The government also has considerable power, or could have considerable power, to encourage the creation and use of more environmentally benign substances.

That is not something you regulate; it is something you could induce through various programs. Indeed, we have programs in Canada, but other countries have gone beyond us in encouraging concepts such as green chemistry. The United States, for example, has active federal government programs, working with the chemical producers and academia to encourage the industry to learn how to design more environmentally and humanly benign chemicals.

Similarly, active programs throughout the world focus on design for environment, another phrase you may hear from stakeholders. This concept relates to informing product designers about how to design products that account for things that product designers have not typically accounted for. For example, what happens to the product once it is disposed of? The typical focus of a designer, of course, is on the user. Will the user be happy with the looks? Will the user be happy with the function? Who cares what happens to it once it is disposed of.

Design for environment accounts for the full life-cycle impacts. There is an evolving science around design for environment, which is taught at various universities, and which is gaining support from various governments throughout the world. You might want to consider that different government role that could be played.

Senator Cochrane: How many substances are on the virtual elimination list?

Mr. Moffet: One is proposed for addition to the list. That is not to say we have only prohibited one. The list was required to be established under this act. The act provides a detailed set of steps to go through, so substances that we had prohibited before this act came into effect have not been added to the list. The assumption was that adding them added no value. We had already taken care of those substances. We are now in the process of establishing the list and anticipate using it more extensively in the future.

Senator Cochrane: How long did it take to add one to this elimination list? There is no other?

Ms. Cléroux: Remember that with the virtual elimination we will create a list of last resort for the use of a substance that has been in use in Canada for a long period of time.

A substance that goes onto the virtual elimination list is not new. It has to be one of the chemicals or products that substances release. It becomes complex each time because we are targeting precisely something that we do not want in the environment any longer.

This process is to ensure that we have done everything possible, and yet we still find a potential release in the environment. For the first substance, the overall process took, I would say, over 10 years. We can give you the exact number of years. However, many management measures have been put in place, and now, the

substances. Il possède aussi, ou pourrait posséder, le pouvoir d'encourager la création et l'utilisation de substances moins nocives pour l'environnement.

Cela ne se fait pas par l'entremise de règlements, mais bien grâce à divers programmes. En effet, le Canada s'est doté de programmes visant à favoriser cela, mais d'autres pays sont allés plus loin en encourageant par exemple la chimie verte. Aux États-Unis, notamment, il existe des programmes fédéraux qui favorisent la collaboration avec les usines de fabrication de produits chimiques et le milieu universitaire en vue d'encourager l'industrie à apprendre comment concevoir des produits chimiques moins nuisibles pour l'environnement et l'être humain.

De même, il existe partout dans le monde des programmes axés sur l'éco-conception, qui est un terme que certains de vos témoins utiliseront peut-être. Il s'agit d'enseigner aux concepteurs comment concevoir des produits en tenant compte de certains éléments qu'ils n'ont jamais eu l'habitude de prendre en compte. Par exemple, qu'arrive-t-il au produit une fois qu'il est mis au rebut? Les concepteurs s'intéressent toujours en premier lieu aux utilisateurs. L'apparence du produit leur plaira-t-elle? Que penseront-ils de l'utilité? Les concepteurs ne se préoccupent guère des répercussions après que le produit est mis à la poubelle.

L'éco-conception tient compte des répercussions durant toute la durée du cycle de vie. La science qui sous-tend l'éco-conception évolue. Le concept est enseigné dans diverses universités et il obtient la faveur de bien des gouvernements dans le monde. Vous devriez peut-être vous pencher sur le rôle que le gouvernement canadien pourrait jouer dans ce domaine.

Le sénateur Cochrane : Combien de substances figurent sur la liste de quasi-élimination?

M. Moffet : Il a été proposé d'en ajouter une. Cela ne veut pas dire que nous en interdisons qu'une seule. C'est conformément à la loi que cette liste devait être établie. La loi décrit en détail les étapes à suivre. C'est donc dire que certaines substances que nous avions interdites avant l'entrée en vigueur de la loi ne figurent pas sur la liste. Nous avons jugé que de les ajouter ne donnerait pas grand-chose, puisque le cas de ces substances a déjà été réglé. Nous sommes maintenant en train de dresser la liste et nous prévoyons l'utiliser davantage dans l'avenir.

Le sénateur Cochrane : Combien de temps a-t-il fallu pour ajouter cette substance à la liste? Il n'y en a pas d'autres?

Mme Cléroux : N'oubliez pas que la liste de quasi-élimination constituera un dernier recours en ce qui concerne cette substance qui est utilisée au Canada depuis longtemps.

Une substance qu'on inscrit sur la liste de quasi-élimination n'est pas une nouvelle substance. Il doit s'agir d'une substance qui rejette un produit chimique. Cela devient complexe, car nous visons précisément un élément que nous ne voulons plus trouver dans l'environnement.

Le processus consiste à vérifier que nous avons pris toutes les mesures possibles, mais qu'il existe tout de même la possibilité d'un rejet dans l'environnement. Dans le cas de la première substance, l'ensemble du processus a pris, je dirais, plus de 10 ans. Nous pourrions vous donner le nombre exact d'années.

virtual elimination list is the last element, because a substance hits virtual elimination because we have done everything else, and we can still find that component in the environment.

Scientifically, now that we have experience, we will be a lot faster with the others. The time to go through all the steps for the necessary peer review and the required benchmark review to see what has been done with such a substance in other countries, all of that work took a number of years to organize and to develop a systematic approach.

Senator Cochrane: Are you saying it will now be faster?

Ms. Cléroux: Yes, but you will not see much of that because we do everything we can to manage it before we take virtual elimination measures.

Senator Spivak: I wish to follow Senator Cochrane's line of questioning. There was a convention on the dirty dozen. Many countries have eliminated them all. Canada is proposing only one. Is that chemical the virtual elimination chemical about which the senator spoke? The dirty dozen refers to chemicals that are so bad it was agreed the chemicals should be eliminated, and countries have done that, but we have not. Why?

Ms. Cléroux: I am sorry. It is not that I do not want to help you. This is the first time I have heard the expression, "the dirty dozen."

Senator Angus: Have any of you heard of it?

Mr. Blasioli: The chemicals are likely found in the prohibition of toxic substances regulations.

Mr. Moffet: We will provide you with the details of those substances. There is an international convention.

Senator Spivak: There was a convention that agreed.

Mr. Moffet: I draw your attention to slide 5 of the deck that I presented. CEPA is not the only statute that addresses chemicals. Many substances are pesticides that were already banned and no longer used in Canada before we entered into that convention.

Ms. Cléroux: Because you have a precise question to which we do not have the answer, we will provide a precise answer rapidly to the clerk.

Senator Spivak: In the European Union, the burden of proof, the onus, is on industry to prove the safety of a chemical before it is introduced. Here, we have the opposite. The company introduces the chemical, and then we go about showing whether it is safe.

Cependant, de nombreuses mesures de gestion des risques ont été mises en place, et maintenant, la liste de quasi-élimination est utilisée en dernier recours, c'est-à-dire qu'une substance est inscrite sur cette liste parce que nous avons pris toutes les mesures possibles et que nous trouvons toujours des composantes dans l'environnement.

Sur le plan scientifique, avec toute l'expérience que nous possédons maintenant, le processus sera beaucoup moins long. Il fallait bien des années pour établir une approche systématique et effectuer l'examen obligatoire par des pairs et l'étude exigée des mesures prises dans d'autres pays.

Le sénateur Cochrane : Êtes-vous en train de dire que ce sera plus rapide?

Mme Cléroux : Oui, mais un tel processus ne se produira pas souvent parce que nous prenons toutes les mesures possibles de gestion des risques avant de passer à l'étape de la liste de quasi-élimination.

Le sénateur Spivak : Mes questions vont dans le même sens que celles de madame le sénateur Cochrane. Une convention sur les 12 substances les plus nocives a été signée. Bon nombre de pays les ont toutes éliminées. Le Canada propose d'en éliminer qu'une seule. S'agit-il de la substance qui doit être ajoutée à la liste de quasi-élimination dont le sénateur a parlé? La convention porte sur les 12 substances les plus nocives que les pays signataires ont convenu d'éliminer, mais le Canada ne l'a pas fait. Pourquoi?

Mme Cléroux : Je suis désolée, j'aimerais bien vous répondre, mais c'est la première fois que j'entends parler de ces 12 substances les plus nocives.

Le sénateur Angus : Y en a-t-il parmi vous qui en ont entendu parler?

M. Blasioli : Ces substances devraient se trouver dans le règlement visant l'interdiction de certaines substances toxiques.

M. Moffet : Nous allons vous donner les détails au sujet de ces substances. Elles font l'objet d'une convention internationale.

Le sénateur Spivak : Une convention a été signée.

M. Moffet : J'attire votre attention sur la cinquième diapositive du document que j'ai présenté. La LCPE n'est pas la seule loi qui concerne les produits chimiques. De nombreuses substances sont des pesticides qui avaient déjà été interdits et qui n'étaient plus utilisés au Canada au moment de la signature de la convention.

Mme Cléroux : Comme nous ne pouvons pas répondre maintenant à la question précise que vous nous posez, nous allons faire en sorte de transmettre rapidement la réponse à la greffière du comité.

Le sénateur Spivak : Au sein de l'Union européenne, il incombe à l'industrie de prouver la sûreté d'un produit chimique avant de le commercialiser. Au Canada, c'est le contraire. Un produit chimique est commercialisé, et ensuite, nous vérifions s'il est sûr.

Industry is well equipped to assess safety. In your opinion, is it a good idea to reverse the onus of proof in the CEPA legislation?

Ms. Cléroux: My two colleagues, Mr. Glover and Mr. Moffet, will answer that question with pleasure because it is a key element of some of the features of CEPA.

Mr. Glover: You have posed an excellent question, senator. There is much talk about Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals, REACH, and what it does and does not do. I will talk first about what CEPA does. Under the existing substances, we put the onus on industry to provide us with the data so that we can determine for ourselves whether they have met the threshold. Under the new substances, when they notify us, we can and do ask for information.

The same holds true for existing substances. We can demand of industry the information we need to allow us to arrive at our conclusion. CEPA already has provisions that allow us to do that.

Mr. Moffet: In addition to understanding how CEPA works, I respectfully suggest that you are referring to the REACH initiative in Europe, which is not yet law. REACH has been proposed, discussed and amended for a number of years, and is still not law in Europe.

When CEPA 1999 came into effect, there were initial discussions around REACH. The categorization exercise of which I spoke has already provided us with the basic information about the toxicological characteristics of all existing substances.

We are almost a decade ahead of the European Union in terms of the information baseline. They do not have that information yet.

That part of REACH is not relevant because we already have the information. We need to talk about what we will do with that information. As Mr. Glover emphasized, we have a provision in CEPA that enables us to require industry to provide us with the full range of information that we need to determine whether a substance poses a risk.

Senator Spivak: The key point here is that industry does not have to prove that the substance is safe. Given the timelines — the years — all kinds of chemicals are in use in Canada in that period of time. Look at the figures that show where Canada is in terms of toxic substances compared with the OECD countries. We are not good. We are almost last. This process of evaluation takes a long time. If industry had to prove the safety of the substances, industry would take the time instead of the Canadian public.

With respect to off-road vehicles, if my memory serves me correctly, the minister was about to have regulations that would involve the chemical emissions of boats and personal watercraft, PWCs. What has happened? Are off-road vehicles such as boats,

L'industrie est largement en mesure d'évaluer la sûreté. Selon vous, serait-ce une bonne idée de renverser le fardeau de la preuve dans le cadre de la LCPE?

Mme Cléroux : Mes deux collègues, M. Glover et M. Moffet, seront ravis de répondre à cette question, car il s'agit d'un des principaux éléments de la loi.

M. Glover : Vous avez posé une excellente question, sénateur. On parle beaucoup de REACH, qui signifie Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals, et de son contenu. Je vais d'abord parler de la LCPE. En ce qui concerne les substances existantes, il incombe à l'industrie de nous fournir les données pour que nous puissions déterminer nous-mêmes si le seuil a été respecté. Quant aux nouvelles substances, lorsque l'industrie nous avise, nous pouvons demander l'information, et c'est ce que nous faisons.

Il en va de même dans le cas des substances existantes. Nous pouvons exiger que l'industrie nous fournisse l'information dont nous avons besoin pour tirer nos conclusions. La LCPE contient déjà des dispositions qui nous permettent de faire cela.

M. Moffet : Vous avez parlé de REACH, la mesure législative européenne, qui n'est toutefois pas encore une loi. Il s'agit d'un projet de loi, qui fait l'objet de discussions et de modifications depuis de nombreuses années et qui n'est toujours pas devenu une loi en Europe.

Lorsque la LCPE 1999 est entrée en vigueur, les discussions à propos de REACH commençaient. La catégorisation, dont j'ai parlé tout à l'heure, nous a déjà permis d'obtenir les renseignements de base concernant les caractéristiques toxicologiques de l'ensemble des substances existantes.

L'Union européenne accuse un retard de pratiquement 10 ans par rapport au Canada sur le plan de la collecte des données de départ. Elle ne détient pas encore cette information.

Cette partie de REACH n'est pas pertinente car nous possédons déjà les renseignements. Nous devons parler de ce que nous allons faire avec les données. Comme M. Glover l'a souligné, il existe une disposition dans la LCPE qui nous permet d'obliger l'industrie à nous fournir tous les renseignements dont nous avons besoin pour déterminer si une substance pose des risques.

Le sénateur Spivak : Le principal point, c'est que l'industrie n'a pas à prouver au préalable que la substance est sûre. Il faut des années pour effectuer une évaluation, et pendant ce temps, toutes sortes de produits chimiques continuent d'être utilisés au Canada. Examinez les données qui montrent où se situe notre pays sur le plan des substances toxiques par rapport aux autres pays de l'OCDE. Nous ne faisons pas bonne figure. Nous sommes pratiquement au dernier rang. Le processus d'évaluation prend beaucoup de temps. Or, s'il appartenait à l'industrie de prouver la sûreté des substances, ce serait elle qui prendrait le temps de faire l'évaluation.

En ce qui concerne les véhicules hors route, si je ne m'abuse, la ministre était sur le point de présenter un règlement portant notamment sur les émissions des bateaux et des motomarines. Qu'en est-il? Est-ce que les véhicules hors route, comme les

wakeboards, PWCs, Sea-Doos, Ski-Doos and all-terrain vehicles completely regulated? What is the status of that regulation? Has it been dealt with under CEPA?

Ms. Cléroux: I will answer the last question first and the first one after.

We have dealt with the regulation of all the vehicles by grouping the vehicles to match the U.S. laws especially because most of the vehicles go across the border. A suite of regulations is being put together. We could provide you with the exact timing of each regulation because some are coming forward in the coming months but the vehicles are not yet regulated.

Senator Spivak: That amounts to an average; am I right?

Mr. Blasioli: Right now, two regulations that recently came into force will capture a good portion of the vehicles you have named: the off-road compression ignition engine emission regs, and the off-road small-spark ignition engine emission regulations. Both those terms really mean, “diesel and gas.”

As my colleague Ms. Cléroux indicated, further regulations are coming down the pike.

Ms. Cléroux: We have a large suite of regulations for vehicles that will be enforced in the near future.

The Chairman: Will you send us that list and the dates on which they will come into effect?

Ms. Cléroux: Yes, we can do that.

Senator Spivak: Can you also send the exact technicalities because my understanding is there was some difficulty with having them match the U.S. figures?

Ms. Cléroux: We will provide you with the best information. As you can understand, because of that cross-border issue, we always have to benchmark and be able to identify vehicles for both countries because the market does not see the border between the two countries.

With respect to your comment about the substances, a new substance cannot come onto the market in Canada until it has been accepted. For that, we have exactly what you are looking for. The process might be different, but no new substance can come into commerce without having been accepted. Therefore, until we have all the information to be satisfied that its use will be environmentally okay — “environmentally” includes humans and the environment in general — the substance cannot come into the country. Canadians are not paying for that information. Until the substance has been accepted, it cannot come into the country.

The question we are faced with, and are dealing with, is substances that were in commerce when CEPA came into force in 1988. It is a “droit acquis” and we have to deal with them with a

bateaux, les planches nautiques, les motomarines et les motoneiges, ainsi que les véhicules tout-terrain ont été réglementés? Où en sommes-nous? Cela fait-il partie de la LCPE?

Mme Cléroux : Je vais d’abord répondre à la dernière question.

Pour établir la réglementation des véhicules, nous avons procédé à des regroupements. Nous avons groupé les véhicules de la même façon qu’ils le sont dans les lois américaines, essentiellement parce que la plupart des véhicules traversent la frontière. Un ensemble de règlements est en train d’être préparé. Nous pourrions vous indiquer à quel moment chacun des règlements sera en vigueur, car certains le seront dans les prochains mois. Les véhicules n’ont toutefois pas encore été réglementés.

Le sénateur Spivak : C’est une moyenne, n’est-ce pas?

M. Blasioli : Deux règlements qui sont entrés en vigueur récemment englobent une bonne portion des véhicules que vous avez mentionnés : le règlement sur les émissions des véhicules hors route à moteur diesel et le règlement sur les émissions des véhicules hors route à moteur à essence.

Comme ma collègue, Mme Cléroux, l’a indiqué, d’autres règlements suivront.

Mme Cléroux : De nombreux règlements visant les véhicules entreront bientôt en vigueur.

Le président : Allez-vous nous faire parvenir la liste et les dates d’entrée en vigueur?

Mme Cléroux : Oui, c’est ce que nous allons faire.

Le sénateur Spivak : Pouvez-vous aussi nous faire parvenir les détails techniques, car je crois savoir qu’il a été un peu difficile de faire en sorte que les chiffres correspondent à ceux établis aux États-Unis?

Mme Cléroux : Nous allons vous fournir les meilleurs renseignements possibles. Vous comprenez que, en raison de la question de la frontière, nous devons toujours faire des comparaisons et déterminer quels véhicules sont utilisés dans les deux pays, car le marché ne tient pas compte de la frontière.

Quant à votre commentaire au sujet des substances, je dois vous dire qu’une nouvelle substance ne peut pas être commercialisée au Canada tant qu’elle n’a pas été approuvée. Le processus est conforme à ce que vous souhaitez. Aucune nouvelle substance ne peut être commercialisée sans avoir été approuvée au préalable. Ainsi, tant que nous n’avons pas obtenu toute l’information nous permettant d’être convaincus que la substance ne sera pas nocive pour l’environnement — et j’entends par environnement les êtres humains et la nature — elle ne peut pas être utilisée au pays. Les Canadiens ne paient pas pour l’obtention de ces renseignements. Tant que la substance n’a pas été approuvée, elle ne peut pas être employée au Canada.

Nous nous penchons actuellement sur les substances qui étaient déjà sur le marché lorsque la LCPE est entrée en vigueur en 1988. Il s’agit d’un droit acquis et nous devons traiter le cas de ces

different approach. I do not know if my colleagues can complete the information about how it is dealt with in the rest of the world for the in-commerce substances.

Senator Spivak: If you take the arthritis medications, for example, the new Celebrex and so forth, it turned out later that all the data had not been submitted and the company had not really demonstrated what all the side effects are, so it has a slightly different nuance.

Ms. Cléroux: CEPA does not deal with medication. Medication is under another act that is dealt with by our colleagues at Health Canada.

Senator Spivak: Yes, but I am talking about the principle.

The Chairman: We will look forward to that list.

Senator Angus: Mr. Moffet, the document that you walked us through is a good document as a base for our study and our questioning. I agree with you that slide number 5 is good evidence of the complexity of your mandate, and I take it that you all agree the legislation is complex here. I did not count the number of acts in this slide but there are many.

That leads me to this review and your consultation with the stakeholders and what you heard from them. You have listed a few in slide number 17.

I will ask a couple of questions about that slide because we have heard in our studies over the last few years that big challenges face Canada in dealing with the environment. One has to do with the adequacy of resources. I thought you were delicate, Mr. Moffet, in saying that one of the big concerns was the "resourcing levels" of the department. Do you mean that you do not have enough people, enough money or the right technology? I could go on.

What resources did the stakeholders point out to you that were short, which, I am sure, you acknowledged?

Ms. Cléroux: When the minister meets with you, she will be able to go into more details about that level of resourcing.

As you know, the implementation of an act of that magnitude and depth can occupy many people in a country. Judgment calls have to be made about how to go about it, and about the priorities and the resources that we will assign to these tasks. We do exactly that on a continuous basis when we review what we are doing to implement CEPA.

Can something else be done? Could it go into a different direction? Could there be different emphasis? That is part of the future implementation of CEPA. At this time, we can talk to you about what we are doing and the way we have dealt with the priorities that have been identified under the act and what we can do with it.

substances selon une approche différente. Je ne sais pas si mes collègues peuvent en dire plus long au sujet de la façon dont d'autres pays ont abordé la situation des substances déjà sur le marché.

Le sénateur Spivak : Prenons par exemple le cas de certains médicaments contre l'arthrite, notamment le Celebrex. Nous avons appris que la compagnie qui le fabrique n'avait pas présenté toutes les données et qu'elle n'avait pas révélé tous les effets secondaires.

Mme Cléroux : La LCPE ne concerne pas les médicaments. C'est une autre loi qui les régit et dont s'occupent nos collègues de Santé Canada.

Le sénateur Spivak : C'est vrai, mais je parle du principe.

Le président : Nous avons hâte de recevoir cette liste.

Le sénateur Angus : Monsieur Moffet, le document que vous nous avez présenté est un bon document de base pour notre étude et nos questions. La cinquième diapositive montre bien en effet la complexité de votre mandat, et je présume que vous êtes tous d'avis que la législation est complexe. Je n'ai pas compté le nombre de lois qui sont énumérées, mais je vois qu'il y en a beaucoup.

Cela m'amène à l'examen de la loi et précisément aux discussions que vous avez eues avec les parties intéressées ainsi qu'aux commentaires qu'ils ont formulés. La diapositive numéro 17 en contient quelques-uns.

J'ai deux questions à vous poser au sujet de cette diapositive, car lors des études que nous avons menées au cours des dernières années, on nous a souvent affirmé que le Canada avait de grands défis à relever sur le plan de l'environnement. Ma première question concerne la suffisance des ressources. Je crois que vous avez parlé avec délicatesse, monsieur Moffet, lorsque vous avez dit que l'une des plus grandes préoccupations était le niveau des ressources. Voulez-vous dire qu'il vous manque du personnel, de l'argent ou la technologie nécessaire? Je pourrais continuer.

De quelles ressources parlaient les parties intéressées? Je suis certain que vous étiez d'accord avec elles.

Mme Cléroux : Lorsque vous recevrez la ministre, elle sera en mesure de vous donner davantage de détails à propos du niveau des ressources.

Comme vous le savez, la mise en œuvre d'une loi de grande ampleur et d'une vaste portée peut occuper un grand nombre de personnes au pays. Il faut faire preuve de jugement quand il s'agit de déterminer les façons de faire, les priorités et les ressources à affecter aux différentes tâches. C'est précisément ce que nous faisons continuellement lorsque nous examinons ce qui est fait pour mettre en œuvre la LCPE.

Pouvons-nous faire autre chose? Pourrions-nous prendre une orientation différente? Pourrions-nous mettre l'accent ailleurs? Ce sont là des questions que nous nous posons en vue de la future mise en œuvre de la LCPE. Pour l'instant, nous pouvons vous parler de ce que nous accomplissons, de la façon dont nous avons fait face aux priorités établies par la loi et de ce que nous pouvons faire.

If we take the issue of the complexity of the science, I can tell you that it is not always the case that having more people deal with something gives us faster results. To understand the complexity of the processes needed, if we take the question of virtual elimination, we need to ensure that we have the right understanding, the peer review and the right steps taken in the right order. More resources is not always the answer. The question is complex and the answer is as complex, depending on which angle you take.

I do not know if my colleagues would like to add anything about what we have heard. During the tour, there were comments about resources. As for the future, the minister will be able to address that when she comes to meet with you.

Mr. Moffet: I will briefly respond.

Senator Angus: Perhaps, sir, as a preliminary question — because I am anxious to hear from you — I am intrigued by your title, Acting Director General, Systems and Priorities.

Mr. Moffet: It is a good cocktail conversation starter.

Senator Angus: What does it mean?

Mr. Moffet: I would like to know, too.

Seriously, the title speaks to the growing emphasis of the department on trying to ensure that we make decisions across this brick systematically. A lot of people are behind this act — and a lot of people behind the good deck that you complimented — beavering away, trying to do the right thing for the environment and human health, using specific authorities under the act and, in many cases, using just a few authorities under the act. We want to ensure that we make decisions in a consistent way, not to say we put everything into an algorithm to get an answer. Everything has to be made on a case-by-case basis; but can we make decisions systematically? Can we set priorities somewhat more systematically than simply giving the money and the attention to whoever has the loudest voice?

That is not to say that is entirely the way things have been done in the past; but Environment Canada is increasingly emphasizing the importance of making decisions more systematically. That is the responsibility of my group. In fact, my group was renamed in the last six months to provide that emphasis symbolically, and has been tasked with moving in that direction.

I wanted to speak —

Senator Angus: The resources?

Mr. Moffet: I wanted to make a suggestion with respect to resources. You suggested I spoke delicately. That is not often a reference made to me. I think that reference was to my colleague Paul Glover but I —

Senator Angus: I was opening the door.

Quant à la question de la complexité de la science, je peux vous dire que d'affecter davantage de personnes à un dossier ne nous permet pas nécessairement d'obtenir des résultats plus rapidement. Prenons par exemple la question de la quasi-élimination. Nous devons veiller à avoir une bonne compréhension, à obtenir un examen par les pairs et à suivre les bonnes étapes dans le bon ordre. Accroître les ressources n'est pas toujours la solution. La question est complexe et la réponse l'est tout autant, selon le point de vue adopté.

Je ne sais pas si mes collègues voudraient ajouter quelque chose à propos des commentaires que nous avons obtenus. Il y a eu des commentaires à propos des ressources. Pour ce qui est de l'avenir, la ministre pourra aborder ce sujet lorsqu'elle témoignera devant votre comité.

M. Moffet : Je vais répondre brièvement.

Le sénateur Angus : D'abord, monsieur, je dois vous dire — car j'ai hâte de vous entendre — que le titre de votre poste m'intrigue, soit celui de directeur général intérimaire, Systèmes et priorités.

M. Moffet : C'est un bon sujet de conversation.

Le sénateur Angus : Qu'est-ce qu'il signifie?

M. Moffet : J'aimerais bien le savoir, moi aussi.

Sérieusement, ce titre traduit les efforts du ministère visant à faire en sorte que les décisions soient prises d'une manière systématique. Beaucoup de personnes qui travaillent à cette loi — et bien des gens qui ont travaillé au document à propos duquel vous nous avez adressé des compliments — veulent faire ce qu'il y a de mieux pour l'environnement et la santé humaine, par l'entremise de certains pouvoirs que confère la loi, mais dans bien des cas, elles n'ont recours qu'à quelques pouvoirs. Nous voulons veiller à prendre des décisions de manière cohérente, et non pas nous en remettre uniquement à des chiffres. Les décisions doivent être prises au cas par cas, mais est-il possible de prendre des décisions d'une façon systématique? Pouvons-nous établir des priorités de manière un peu plus systématique au lieu de simplement accorder les fonds et l'attention à ceux qui parlent le plus fort?

Cela ne veut pas dire que c'est entièrement de cette façon que nous avons procédé dans le passé, mais Environnement Canada accorde de plus en plus d'importance à la prise de décisions d'une façon systématique. C'est ce dont s'occupe notre équipe. En fait, le nom de notre équipe a été changé dans les six derniers mois pour refléter cette orientation, et on lui a confié la tâche d'aller dans cette voie.

Je voulais parler...

Le sénateur Angus : Et qu'en est-il des ressources?

M. Moffet : Je voulais faire une suggestion à propos des ressources. Vous avez mentionné que je m'étais exprimé avec délicatesse. Ce n'est pas un commentaire qu'on me fait souvent. Je crois que vous vouliez parler de mon collègue, Paul Glover, mais je...

Le sénateur Angus : J'ouvrais une porte.

Mr. Moffet: Perhaps we could provide the committee with a breakdown of the resources that have been provided to the two departments. We can also break the resources down by program, if you wish. That breakdown is probably better done on paper. I can give you the numbers for the last two years right now, but they are probably not that relevant. We can give you a piece of paper to show you the way it has been broken down, if that is helpful.

Senator Angus: That would be super. I will say off the top, I think the title might be good because if that is a priority we need to know the resources you have, right to how many employees are in a department and how much money you have at the moment, say in the last few years.

I understand the purpose of this review is to try to have a better framework of law for a cleaner and safer environment. I look at this number on that chart — there must be a better way to do it. We have heard time and time again here at this committee that in Canada we have the tools — the technology and the legislation. I do not know all the tools in 2006 that are needed to have a clean and safe environment, but we are not getting the job done. That statement is terribly general. Hopefully this study, along with the study by our colleagues in the House of Commons, can contribute constructively in some way to helping you folks. The Commissioner of the Environment and Sustainable Development has told us time and time again that we are falling behind in the Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD, even though we have all these tools.

Do you read the commissioner's reports? I know you must read them. What is the process in place in Environment Canada when the commissioner's report is tabled in the House?

Ms. Cléroux: We have regular meetings that are organized with the commissioner on what we are trying to achieve. We met with her again last week at the senior management committee to ensure that we have a continuous dialogue and the issues she hears about are brought to our attention as soon as possible. Those meetings allow us to take everything we can take into account in the way that we manage the department, to give us the best way possible to go forward. We are creating a continuous dialogue.

Are we successful on every topic: probably not, but I can tell you the will is there. You can speak to the commissioner, Johanne Gélinais, to clarify if she has the same opinion; but we consider that the open channel created through the years has been conducive to ensuring we can take the best and most rapid action on whatever she brings to our attention.

Senator Angus: Are the recommendations that the commissioner makes in her reports, by and large, recommendations with which you agree and criticisms with which you agree, or is she out to lunch? It is important to us. We read the report. We get the report. We think, wow, there are

M. Moffet : Nous pourrions peut-être fournir au comité un document qui fait état de la répartition des ressources qui ont été consacrées aux deux ministères. Nous pourrions aussi vous présenter la répartition des ressources selon les programmes, si vous le souhaitez. C'est probablement plus facile à visualiser sur papier. Je peux vous donner tout de suite les chiffres pour les deux dernières années, mais ils ne sont probablement pas très pertinents. Nous pouvons vous remettre un document présentant la répartition, si vous estimez que cela peut vous être utile.

Le sénateur Angus : Ce serait excellent. S'il s'agit là d'une priorité, nous devons savoir qu'elles sont vos ressources, et même précisément combien d'employés travaillent au sein du ministère et quel est le budget dont vous disposez en ce moment et qui vous a été attribué ces dernières années.

Je sais que l'objectif de l'examen est d'essayer de créer un meilleur cadre juridique afin de rendre l'environnement plus propre et plus sûr. Je vois ce grand nombre de lois, et je me dis qu'il doit y avoir une meilleure façon de faire. Nous avons entendu à maintes reprises au fil de nos séances que le Canada possède les outils qu'il faut, à savoir la technologie et la législation. Je ne sais pas quels sont tous les outils dont nous avons besoin en 2006 pour rendre l'environnement propre et sûr, mais je constate que nous n'y parvenons pas. Ce constat est très général. J'ose espérer que notre étude, ainsi que celle menée par nos collègues de la Chambre des communes, contribuera de manière constructive à vous aider. La commissaire à l'environnement et au développement durable ne cesse de nous répéter que nous sommes en train d'accuser un retard par rapport aux autres pays de l'OCDE, malgré le fait que nous ayons tous ces outils à notre disposition.

Lisez-vous les rapports de la commissaire? Vous les lisez sans doute. Quel processus est suivi à Environnement Canada lorsque la commissaire dépose son rapport à la Chambre?

Mme Cléroux : Nous tenons régulièrement des rencontres avec la commissaire à propos de nos objectifs. Nous l'avons rencontrée la semaine dernière lors d'une séance du comité de la haute direction pour faire en sorte de maintenir le dialogue et de veiller à ce que les enjeux dont elle entend parler soient portés à notre attention le plus tôt possible. Ces rencontres nous permettent de tenir compte du plus grand nombre d'éléments possibles dans la gestion du ministère; c'est la meilleure façon de progresser. Nous entretenons un dialogue constant.

Réussissons-nous à tous les niveaux? Probablement pas, mais je peux vous dire que la volonté est là. Vous pouvez vous adresser à la commissaire, Johanne Gélinais, pour voir si elle est du même avis; mais nous considérons que la communication qui s'est établie au fil des ans nous a permis de prendre les meilleures mesures, et ce, le plus rapidement possible, à propos des problèmes que la commissaire porte à notre attention.

Le sénateur Angus : En général, êtes-vous d'accord avec les recommandations et les critiques que formule la commissaire dans ses rapports, ou estimez-vous qu'elle fait fausse route? Il est important pour nous de le savoir. Nous lisons ses rapports, et nous constatons quels sont les problèmes. Je présume que vous

problems here. I am coming to the conclusion that you folks agree with them, but you do not have enough people, money and other tools to do your job effectively.

Ms. Cléroux: It would be impossible to answer generally on all the recommendations that the commissioner has made through time. I can tell you that what the commissioner puts on the table always informs the future of the department. If we disagree with something, we have a reason to disagree with it; but it always informs the future of the department. The dialogue that exists between the commissioner and Environment Canada — and Mr. Glover will speak to Health Canada, because the commissioner addresses issues that target both departments — is the way that we try to ensure we clearly understand what she puts on the table. As you know, sometimes you do not get something at first glance when you read it. Therefore, we need to have that open dialogue so that we can focus in the future to make the corrections needed.

Senator Angus: Are you in agreement generally with the direction?

Ms. Cléroux: My understanding is that generally the department is in agreement with the conclusions but specifically on each of them I could not answer. We would have to go back to the different reports that have been issued through the years to be able to provide that.

Senator Angus: I was not at the hearings across Canada. However, from that last slide, and from what we have heard, I would suggest that one of the things you have heard time and time again is that a complicating factor in getting the best out of CEPA is jurisdictional problems. Is it federal jurisdiction? Is it provincial? Is it Environment Canada? Is it Health Canada? Is it Transport Canada? Is it Fisheries and Oceans Canada? The result is that you are caught up in this administrative nightmare that you cannot implement it yet, and six years is a short time. To us in this committee, six years is a hell of a long time.

We hear that big things are happening that hurt our environment and they cannot be dealt with because of jurisdictional disputes. I do not want to put words in your mouth. However, is that a fair thing to add to the list of things you have heard from the stakeholders?

Ms. Cléroux: I ask Mr. Glover to answer because I was not with the department at the time. Mr. Glover will be able to provide you with the best insights.

Mr. Glover: Senator, I will try to work backwards through the three points. With respect to jurisdictional issues, yes, industry said that sometimes the direction from the different levels of government were contradictory on certain issues. Jurisdictions say we think we already do this, and there is overlap and duplication. It also came from non-governmental organizations, NGOs, and others, who suggested that there needed to be better coordination. They suggested that it was not one single issue; that the complicated chart you saw in slide 5 needed to work better; and that we need to use all those pieces of legislation so that we do

êtes d'accord avec elle, mais que vous n'avez pas suffisamment de ressources humaines, d'argent et d'outils pour effectuer votre travail efficacement.

Mme Cléroux : Il est impossible de donner notre avis sur toutes les recommandations que la commissaire a formulées au fil du temps. Je peux vous dire que les propos de la commissaire guident toujours nos travaux futurs. Si nous sommes en désaccord, nous avons une raison; mais ils influencent toujours nos travaux futurs. C'est par le dialogue qui s'est instauré entre la commissaire et Environnement Canada — et M. Glover parlera pour Santé Canada, car la commissaire se penche sur des questions qui concernent les deux ministères — que nous pouvons nous assurer de bien comprendre les commentaires qu'elle a formulés. Comme vous le savez, on ne saisit pas toujours tout dès la première lecture. Ce dialogue est essentiel puisqu'il nous permet de rajuster le tir.

Le sénateur Angus : Êtes-vous d'accord en général avec l'orientation?

Mme Cléroux : Je crois savoir qu'en général le ministère approuve les conclusions. Je ne peux toutefois pas vous donner le point de vue sur chacune d'elles précisément. Pour ce faire, nous devrions revoir les différents rapports qui ont été présentés dans les années précédentes.

Le sénateur Angus : Je n'ai pas assisté aux audiences qui ont eu lieu un peu partout au Canada, mais d'après la dernière diapositive, et d'après ce que j'ai entendu, je dirais que ce qui empêche les parties intéressées de tirer le meilleur de la LCPE, et c'est sûrement ce qu'on vous a répété, ce sont des problèmes qui touchent les champs de compétence. S'agit-il de champs de compétence fédérale? Ou provinciale? Ou bien d'Environnement Canada, de Santé Canada, de Transport Canada ou de Pêches et Océans Canada? Vous faites face à un cauchemar administratif qui vous empêche de mettre la loi en œuvre. Six ans, c'est une courte période. Mais pour nous, six ans, c'est une très longue période.

Nous entendons dire que certains problèmes menacent grandement notre environnement, mais qu'on ne peut rien y faire en raison de conflits de compétence. Je ne veux pas vous prêter des propos, alors je vous demande s'il est juste d'ajouter ces problèmes à la liste de ceux qui ont été soulevés par les parties intéressées.

M. Cléroux : Je vais demander à M. Glover de répondre, car je ne travaillais pas au sein du ministère à l'époque. Il est mieux placé pour vous répondre.

M. Glover : Sénateur, je vais tenter de répondre à vos trois points en commençant par le dernier. Quant aux questions concernant les champs de compétence, je peux vous dire que l'industrie a affirmé que parfois les différents ordres de gouvernement ne suivaient pas la même orientation. Il arrive aussi qu'il y ait des chevauchements et des doublages. Des organisations non gouvernementales et d'autres organismes ont également laissé entendre qu'une meilleure coordination s'imposait et que les causes étaient multiples. Ils sont d'avis que les lois énumérées à la diapositive numéro 5 doivent être mieux

not — if you think of squeezing a balloon — stop a problem on one side and actually push more of it out somewhere else. If the substance is in a product, in an industrial release, in a food or in a pesticide, how do we ensure that that full suite of tools available to the federal government is working in concert. We have heard those comments so yes, we hear those things, without question.

In respect of the commissioner, as my colleague pointed out, Health Canada has virtually the same process where there is regular dialogue with our deputy and executive. All the reports are looked at and a management response is provided on a case-by-case basis as we move through them.

First and foremost, I will return to your resource question. I would submit to you that it is not whether the department thinks there is sufficient resources but rather it is about some of the things we have heard from the public. Canadians are concerned about the pace with which we are able to complete assessments and they want more from us, faster. They are concerned about our ability to keep pace with science. We are no longer worried about one substance but about several substances, and how these mixtures impact our bodies. That science is new, emerging and complex. Canadians are worried about our inability to bio-monitor and report on that. Some concern was expressed about our ability to communicate simply about what we find. Publishing bricks of scientific reports does not help someone who is worried about something. How do we put it in simple language so that people know whether something is okay or not okay? These are some of the criticisms by NGOs levelled at Health Canada, and suggested areas for improvement. We prioritize carefully to ensure the wise use of our current resources. However, there are limitations and always will be, given the 23,000 existing substances in Canada, and our ability to measure and find these things is growing every day.

Senator Angus: The most effective result of this review, chairman, would be a recommendation toward streamlining the environmental framework law. It is a great, complex morass of contradictions, as one can see from reading this and trying to figure it out. At the end of the day, there are insufficient resources to send into the field to implement the laws, and to protect the birds, water or air. I can imagine the frustration that departmental officials must have; I share it vicariously.

The Chairman: I will pursue a comment by Senator Angus, to which you referred, Mr. Glover, about people's frustration with the inability of the department to monitor and to move things along faster. Senator Angus asked a question, to which we did not receive a clear answer. I will rephrase the question. Do you look at the things that you need to do, want to do and should do, on whatever altruistic level and discover that you do not have the resources to do them?

coordonnées et que nous devons utiliser toutes ces mesures législatives pour éviter — imaginez un ballon qu'on comprime — qu'on règle un problème quelque part, mais qu'en même temps on en crée un plus gros ailleurs. Dans le cas d'une substance qui se trouve dans un produit, les rejets des industries, un aliment ou un pesticide, comment pouvons-nous être certains que tous les outils dont dispose le gouvernement fédéral se complètent? Nous avons en effet entendu des commentaires à ce sujet; c'est tout à fait vrai.

Quant à la commissaire, comme ma collègue l'a signalé, Santé Canada entretient de son côté un dialogue avec le sous-ministre et les directeurs. Tous les rapports sont examinés et la direction fournit une réponse au cas par cas.

Je vais revenir à votre question à propos des ressources. Les commentaires au sujet de l'insuffisance des ressources ne proviennent pas du ministère, mais bien du public. Les Canadiens se préoccupent du rythme auquel nous sommes en mesure d'effectuer les évaluations. Ils souhaitent que nous en menions davantage, et plus rapidement. Ils se préoccupent de notre capacité de suivre l'évolution de la science. Ce n'est plus une seule substance qui nous préoccupe, mais plutôt plusieurs et l'incidence sur nous de leur combinaison. Cette science est nouvelle et complexe. Les Canadiens doutent de notre capacité d'effectuer des suivis biologiques et d'en faire rapport. Certains ont même affirmé être inquiets à propos de notre capacité de simplement communiquer nos découvertes. Ce n'est pas en publiant des rapports scientifiques volumineux que nous allons apaiser les préoccupations des gens. Il faut utiliser un langage clair pour que la population sache sans aucun doute qu'il n'y a aucun problème. Ce sont là certaines des critiques et des suggestions d'amélioration exprimées par des ONG à l'intention de Santé Canada. Nous établissons les priorités avec beaucoup de soin pour faire en sorte d'utiliser nos ressources actuelles à bon escient. Cependant, il y a des limites et il y en aura toujours étant donné qu'il y a 23 000 substances existantes au Canada. Néanmoins, notre capacité de les mesurer s'améliore constamment.

Le sénateur Angus : Simplifier le cadre juridique serait la meilleure recommandation à formuler, monsieur le président. Il y a une multitude de contradictions, comme on peut le constater en lisant cela. Au bout du compte, nous ne disposons pas de suffisamment de ressources sur le terrain pour faire appliquer les lois et protéger les oiseaux, l'eau et l'air. Je peux imaginer la frustration que ressentent les fonctionnaires du ministère; j'éprouve ce sentiment indirectement.

Le président : J'aimerais revenir à un point soulevé par le sénateur Angus, dont vous avez parlé aussi, monsieur Glover, c'est-à-dire la frustration des gens devant l'incapacité du ministère d'exercer une surveillance et de faire avancer les choses plus vite. Le sénateur Angus a posé une question à laquelle nous n'avons pas eu de réponse claire. Je vais la reformuler. Lorsque vous vous penchez sur les choses que vous devez faire, que vous voulez faire et que vous devriez faire, quelqu'en soit le niveau d'altruisme, constatez-vous que vous n'avez pas les ressources pour les faire?

Ms. Cléroux: First, on monitoring the environmental side, we have the capacity to monitor and collect the information. The reference made was to monitoring in human beings — bio-monitoring — the presence of certain chemicals and the capacity to follow up on the presence of those chemicals. That monitoring is not covered directly under CEPA. For clarification, we have the capacity to monitor the releases and emissions from facilities on the environmental side. We perform a national inventory each year of facilities that report to Environment Canada on their various emissions. We have that environmental capacity.

The matter of resources is always a delicate and tricky question. We could give you a response based on the opinion of the people around this table but it would not be the government's chosen position on the implementation of the act. It is always delicate for us to answer a question of that nature because of our responsibilities. Yes, we are humans and so we can make a judgment that we believe it to be sufficient because we are doing a damn good job and yet people could still wonder where we are coming from.

Senator Angus: Do not be afraid; the government has changed.

The Chairman: That is the question and there is no one else that we can ask because no one else could give us an answer to that question based on informed judgment. We cannot reasonably expect any government to do that because it is the government. The only people that we can reasonably ask that question of are the professionals who look at the job that has been mandated by the act. The stated objective of the act is to be fulfilled by the department and you are the people in the department with the job of implementing and applying the act, and of reaching those goals. The question is: Would you like more resources to do that job, or are you satisfied that you are doing the job that is required of us in the act with the existing resources?

Ms. Cléroux: Mr. Glover will answer.

Mr. Glover: I support the comments of my colleague from Environment Canada. We are not trying to skate around this. I will try to be as clear as I can be. Would more money help me do my job more effectively? Yes, it would help, without question. At the same time, I have another responsibility as an employee of the Government of Canada to respect the directions the government sets. Health Canada has a particularly challenging job to manage all the determinants of health: the health care system, planning for pandemic and influenza, and other challenges. We can look at the management of all the priorities that we face, but I question whether, relative to those other priorities, we are doing all we need to do and can do.

The Chairman: We have the luxury of not dealing with those other priorities now. We are asking only in respect of the CEPA.

Mme Cléroux : D'abord, pour ce qui est de la surveillance environnementale, nous avons ce qu'il faut pour exercer une surveillance et recueillir de l'information. Ce dont nous parlions, c'est de la surveillance de la présence de certaines substances chimiques dans les êtres humains, la biosurveillance, et de notre capacité d'en faire un suivi. La LCPE ne régit pas directement ce type de surveillance. Je tiens à préciser que nous avons la capacité de surveiller les rejets et les émissions des usines d'un point de vue environnemental. Chaque année, nous faisons l'inventaire national des émissions des établissements qui signalent leurs diverses émissions à Environnement Canada. Nous avons cette capacité environnementale.

La question des ressources est toujours délicate et embêtante. Nous pourrions vous répondre en fonction de l'opinion des personnes assises à cette table, mais ce ne serait pas la position privilégiée par le gouvernement sur la mise en œuvre de la loi. Il est toujours délicat pour nous de répondre à une question de cette nature en raison de nos responsabilités. Oui, nous sommes humains, et nous pouvons juger ces ressources suffisantes parce que nous faisons du super bon travail, mais pourtant, les gens peuvent toujours se demander ce que nous faisons.

Le sénateur Angus : N'ayez pas peur, le gouvernement a changé.

Le président : C'est la question et nous ne pouvons la poser à personne d'autre, parce que personne d'autre ne pourrait nous donner une réponse fondée sur un jugement éclairé. Nous ne pouvons pas raisonnablement nous attendre à ce qu'un gouvernement y réponde, parce que c'est le gouvernement. Les seules personnes à qui nous pouvons raisonnablement poser cette question, ce sont les professionnels qui étudient le travail prescrit par la loi. C'est le ministère qui doit veiller à l'atteinte de l'objectif déclaré de la loi, et vous êtes les personnes au ministère qui ont pour fonction de la mettre en œuvre, de la faire appliquer et d'atteindre ces objectifs. La question est la suivante : voudriez-vous plus de ressources pour faire ce travail ou avez-vous la satisfaction de faire le travail attendu de nous dans la loi avec les ressources existantes?

Mme Cléroux : M. Glover va vous répondre.

M. Glover : Je suis d'accord avec ce qu'a dit ma collègue d'Environnement Canada. Nous n'essayons pas d'éluder la question. Je vais essayer d'être le plus clair possible. Est-ce que le fait d'avoir plus d'argent m'aiderait à faire mon travail efficacement? Oui, cela m'aiderait, sans aucun doute. En même temps, j'ai une autre responsabilité en tant qu'employé du gouvernement du Canada, soit celle de suivre les orientations établies par le gouvernement. Santé Canada a la tâche particulièrement difficile de gérer tous les déterminants de la santé : le système de soins de santé, la planification de lutte contre les pandémies et l'influenza et il y en a bien d'autres. Nous pouvons examiner la façon dont nous gérons toutes les priorités qui nous occupent, mais je me demande si, compte tenu de ces autres priorités, nous faisons tout ce que nous devons et pouvons faire.

Le président : Nous avons le luxe de ne pas examiner ces autres priorités en ce moment. Nous ne vous posons la question qu'en ce qui concerne la LCPE.

Mr. Glover: With respect, Mr. Chairman, I do not have that luxury, and it is part of the question that you have asked. I exist within the Department of Health and work with colleagues to manage all those issues. I can say clearly that we are criticized as a health department for not being able to work as quickly as people want, to assess health risks. You will hear, not from me but from others, that our inability to match what Environment Canada does with respect to its monitoring and our not knowing what is in humans presents a knowledge gap. Have we done enough? Do we need to do more? Our ability to communicate those issues simply and effectively comes into question.

The Chairman: That is a function of the act, not of the resources to implement the act because the act does not require you to do that.

Mr. Glover: It does not require me to do that but that is not to say that I could not reallocate resources and do fewer risk assessments and start bio-monitoring, for example. I have to meet the legal obligations set out in the act.

The Chairman: I understand.

[Translation]

Senator Tardif: I would like to revisit one recommendation contained in the consultant's report, namely the call for a formative evaluation.

The report noted that in order to strengthen the act's enforcement provisions, it would be important to develop a framework that would include clear and realistic objectives and that would give all departments guidelines for setting goals and assessing progress made and results achieved. The report was drafted in March 2005, or over one year ago.

Where are we now in terms of developing a framework that would provide direction to all departments?

Ms. Cléroux: Senator, Environment Canada has come up with a general framework for action that helps all departments understand government initiatives in the environmental field. The framework was set up last fall.

Each time I try to recall the acronym, my mind goes blank.

Senator Tardif: Are you referring to the Competitive Environmental Sustainability Framework?

Ms. Cléroux: You are exactly right. I had forgotten the formal designation.

In addition to this management framework, also under development are indicators which have been the focus of consultations. These are national environmental objectives,

M. Glover : En toute déférence, monsieur le président, je n'ai pas ce luxe et cela fait partie de la question que vous posez. J'évolue au sein du ministère de la Santé et je travaille avec mes collègues à gérer toutes ces questions. Je peux dire clairement que nous sommes critiqués en tant que ministère de la Santé pour ne pas arriver à travailler et à évaluer les risques pour la santé aussi vite qu'on le voudrait. Vous entendrez dire, pas de moi mais d'autres personnes, que nous n'arrivons pas à en faire autant qu'Environnement Canada sur le plan de la surveillance et que le fait que nous ne sachions pas ce qui se trouve dans les êtres humains représente une lacune sur le plan des connaissances. En faisons-nous assez? Devons-nous en faire plus? Il faut nous interroger sur notre aptitude à communiquer ces choses simplement et efficacement.

Le président : Cela dépend de la loi et non des ressources dont vous disposez pour la mettre en œuvre, parce que la loi ne vous oblige pas à le faire.

M. Glover : Elle ne m'oblige pas à le faire, mais cela ne veut pas dire que je ne peux pas réaffecter des ressources et faire moins d'évaluations des risques pour commencer à exercer de la bio-surveillance, par exemple. Je dois respecter les obligations prescrites par la loi.

Le président : Je comprends.

[Français]

Le sénateur Tardif : J'aimerais revenir sur une recommandation qui était dans le rapport du consultant, soit la mise sur pied de l'évaluation formative.

On indiquait qu'afin de renforcer l'implantation de la loi, il serait important de développer un cadre qui inclurait les finalités précises, claires, réalistes, qui donnerait une direction à tous les départements pour déterminer leurs objectifs, mesurer les progrès, les résultats. Ce rapport a été fait en mars 2005, c'est-à-dire il y a plus d'un an.

Où en sommes-nous, maintenant, avec le développement d'un tel cadre qui donnerait une direction à tous les départements?

Mme Cléroux : Sénateur, le ministère de l'Environnement a mis en place un cadre général d'intervention qui permet à tous les départements de bien comprendre dans quel contexte l'intervention en matière environnementale devrait se poser. Ce cadre a été mis en place l'automne dernier.

Chaque fois que je veux me souvenir des acronymes en français, j'ai un blanc de mémoire.

Le sénateur Tardif : Est-ce le Competitive Environmental Sustainability Framework?

Mme Cléroux : Tout à fait. Je ne me souvenais plus du terme en français.

En plus de ce cadre de gestion, un des sous-produits présentement en développement et qui fait l'objet de consultations est le développement d'indicateurs, ce qu'on

or targets that Canada would set for itself for the long term, to guide our country's environmental initiatives.

The Scandinavian countries and some other European countries are considering adopting similar, long-term environmental targets for each department at each level of government.

These targets are currently under discussion and under development. Further to the consultations that took place, we will get an idea of whether or not the community is on board. However, the reference framework referred to earlier was the department's response to the recommendation that came out of the evaluation process.

Senator Tardif: What is the level of commitment of each department? For example, are several deputy ministers responsible for implementing this framework? At which levels are we seeing some acceptance of the plan?

Ms. Cléroux: The framework was endorsed by the clerk of the government and each deputy minister must now ensure that there is accountability, as per the framework, within the annual report. Since the framework was only approved last fall, Environment Canada has presented a draft to oversee coordination across all government departments. The draft sets out minimum, specific components that each department must include in its annual report on plans and priorities, to ensure that the various departments are in compliance with the framework.

Senator Tardif: Does the framework also identify priorities, as Mr. Moffet noted?

Ms. Cléroux: The particular framework to which we are referring is much more general in nature. Mr. Moffet is responsible for identifying priority areas for action, in terms of CEPA's application.

Mr. Glover was referring to the different priorities of Health Canada, but there are also other pieces of legislation which call out for a framework for action.

Mr. Moffet's team ensures that in the case of each act for which we are responsible, a framework for action and priorities is identified. Obviously, our key focus is the Canadian Environmental Protection Act, as it is the most comprehensive piece of legislation.

Other acts that come to mind include the wildlife and fisheries legislation. They also require frameworks for action and this is Mr. Moffet's area of responsibility. The sustainable development management plan framework, on the other hand,

appelle communément des NIOSE. Ce sont des objectifs nationaux environnementaux qu'on pourrait définir comme étant les cibles que le Canada se donnerait à long terme en matière d'environnement et qui permettraient de savoir à partir de quelle orientation il pourrait gérer les interventions.

Les pays scandinaves et certains pays d'Europe considèrent la chose. Ces objectifs environnementaux permettent d'avoir une vision à long terme quant aux cibles à atteindre pour chacun des ministères à l'intérieur de chaque palier de gouvernement.

Ces choses sont présentement en discussion et en développement et on verra si la collectivité, suite aux consultations qui ont eu lieu, nous permettra de guider ces éléments. Mais le cadre auquel on faisait référence antérieurement a été la réponse du ministre à la recommandation qui avait été faite de l'évaluation.

Le sénateur Tardif : Quel est le niveau d'engagement de chaque département? Par exemple, y a-t-il plusieurs sous-ministres responsables de l'application de ce cadre? Et à quels niveaux d'engagement voit-on une acceptation du plan?

Mme Cléroux : Le cadre a été accepté par le greffier du gouvernement et chaque sous-ministre doit désormais s'assurer qu'il y a une reddition de comptes à l'intérieur du rapport annuel correspondant à ce cadre. Présentement, étant donné que le cadre a été approuvé à l'automne, le ministère de l'Environnement a présenté une ébauche assurant la coordination pour l'ensemble du gouvernement. Cette ébauche réfère aux éléments minimaux et spécifiques que chaque ministère doit inclure à l'intérieur de son rapport annuel sur les plans et priorités, de façon à pouvoir rendre conformes les différents ministères au cadre.

Le sénateur Tardif : Ce que M. Moffet a indiqué comme étant l'identification des priorités, se retrouve-t-il aussi à l'intérieur du cadre?

Mme Cléroux : Le cadre auquel nous faisons référence est beaucoup plus général. M. Moffet est affecté aux priorités d'action dans l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

M. Glover faisait référence aux différentes priorités du ministère de la Santé, mais il y a aussi d'autres lois pour lesquelles il est important de voir à l'application du cadre d'intervention.

L'équipe de M. Moffet s'assure que pour l'application de chacune des lois dont nous avons la responsabilité, il existe un cadre d'intervention et de priorités. Celle en tête de lice étant, évidemment, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement puisque c'est la plus complète des lois.

À cela, il faut ajouter les lois relatives à la faune ainsi que la Loi sur les pêches. Ce sont aussi des lois pour lesquelles le cadre d'action doit être mis en place et c'est la responsabilité de M. Moffet. Le cadre de gestion sur le plan du développement

is the responsibility of the assistant deputy minister, policies and strategies. Ultimately, this area remains the overall responsibility of the Deputy Minister of Environment Canada.

Senator Tardif: I was mainly interested in whether or not the framework had been implemented.

[English]

The Chairman: Before I go to the second list, Mr. Moffet, you undertook to send us a list of one kind. Will it include a reference that was made by you or Mr. Glover earlier as to where we might find specifically in the act a definition of what is meant by “toxic?” I take it from what you said that it is not necessarily consistent with the generally publicly understood meaning of the word. Before we go any further, we need to understand that definition clearly. We will not take the time now, but you can refer us to the place where it is clearly defined.

Would you send us a list, too, of the substances that are on the list that we hear is mandated in September of 2006, in whatever form that list exists? I gather it will be tabled as part of what is going on. It is mandated under the act. Have I got that correct? Does it exist now? I presume that if it will be tabled in September, it exists now in some substance.

Ms. Cléroux: We will send you the different lists to which you refer. We will send you the information about when a substance is named toxic. We will make sure that you have a comprehensive document.

The other thing that we could provide is the management responses to all the commissioners’ reports that have been issued. Every single time a commissioner issues a report — I am sorry, I should have thought of it, but I did not — we issue a management response, which could be provided to you.

The Chairman: That would be helpful.

Ms. Cléroux: I presume, Mr. Glover, that we could provide it for both departments, as the case may be — it depends on the report of the commissioner — but we could provide you with what Environment Canada has issued.

As for the specific question that you asked about the 23,000 substances, I will let Mr. Moffet answer that question.

The Chairman: I hate to ask for a list that is 23,000 substances long. Maybe a description of the list would do.

Mr. Moffet: We will provide you with a description of the the domestic substances list, DSL: how it was created, what it represents, and a brief overview of the legal obligations to categorize that list.

durable quant à lui est la responsabilité de la sous-ministre adjointe affectée aux politiques et stratégies. Tout cela demeure sous la responsabilité du sous-ministre du ministère de l’Environnement.

Le sénateur Tardif : Disons que j’étais surtout intéressée à savoir si ce cadre avait été mis en œuvre.

[Traduction]

Le président : Avant que je n’entame la deuxième liste, M. Moffet, vous avez pris l’engagement de nous envoyer une liste particulière. Comprendra-t-elle une référence, comme vous ou M. Glover l’avez dit plus tôt, à la disposition de la loi où nous pouvons trouver une définition de « toxique »? D’après ce que vous avez dit, cette définition ne correspondrait pas nécessairement au sens généralement donné à ce mot. Avant d’aller plus loin, nous devons comprendre clairement cette définition. Nous ne prendrons pas le temps de le faire maintenant, mais vous pourriez nous dire où il y en a une définition claire.

Pourriez-vous également nous faire parvenir une liste des substances qui devront être officiellement inscrites à partir de septembre 2006, quelque soit la forme dans laquelle cette liste existe? Je suppose qu’elle sera déposée avec le reste. La loi la prescrit. Ai-je bien compris? Existe-t-elle déjà? Je présume que si elle est déposée en septembre, elle existe déjà d’une certaine façon.

Mme Cléroux : Nous vous enverrons les différentes listes que vous mentionnez. Nous vous enverrons aussi l’information déterminant à partir de quand une substance est considérée toxique. Nous verrons à ce que vous ayez un document complet.

Nous pourrions également vous envoyer les réponses de la direction à tous les rapports de commissaires qui ont été publiés. Chaque fois qu’un commissaire publie un rapport — je suis désolée, j’aurais dû y penser, mais je ne l’ai pas fait — nous préparons une réponse de la direction, que nous pourrions vous envoyer.

Le président : Ce serait utile.

Mme Cléroux : Je présume, monsieur Glover, que nous pourrions les fournir pour les deux ministères, selon le cas, puisque tout dépend du rapport du commissaire, mais nous pourrions à tout le moins vous envoyer celles d’Environnement Canada.

Pour revenir à votre question sur les 23 000 substances, je laisserai M. Moffet répondre à cette question.

Le président : Je n’aime pas vous demander une liste de 23 000 substances. Peut-être qu’une description de cette liste ferait l’affaire.

M. Moffet : Nous vous enverrons une description de la Liste intérieure des substances (la LIS) : comment elle a été créée, ce qu’elle représente, un bref aperçu des obligations juridiques liées à cette catégorie.

The Chairman: That would help us in our homework.

From what I understand, 80 per cent of the chemicals used in Canadian commerce is imported, or some significant percentage. When they are imported and used in commerce in Canada, and they become subject to CEPA, for whatever reason and by whatever designation, do we do tests which, for all intents and purposes, duplicate tests done elsewhere, in the place from which we import those chemicals? If so, are those tests necessary? If not, can we find some way to streamline the process by using that information, taking it into account and somehow speeding things up by that means, as Senator Angus has said?

Ms. Cléroux: My two colleagues will complete the information. We have taken one position in the department to make sure that if a substance has been evaluated and assessed scientifically in another country, using an approach that is similar to what we would do, we will rely on the work that has been done. They have done it with an approach that is similar to what we would do if we were to do it. We are satisfied with the way they have done the work, and we will rely on the work that has been done.

We do everything we can to avoid duplicating the work in other countries when it is done in a manner that is similar to what Canadians expect.

Mr. Glover: To follow up on that answer, CEPA requires us to look at decisions from other jurisdictions, so we do that as a matter of course. For those countries with which we have written agreements, and where we are confident that the science is done to standards we are required to meet, they will use our assessments and we will use theirs. For example, there are OECD guidelines for tests, and good laboratory practice. An exchange does occur. It then must be looked at with respect to its potential for exposure. Climate differences and population density differences are taken into consideration. The short answer is that we have reciprocal agreements with other countries. We are required to look at decisions of other jurisdictions, and we work closely and collaboratively with other countries to avoid unnecessary duplication.

The Chairman: It would be reasonable to assume, then, that an application made by someone in Canadian commerce to import a new substance, or something which contains a new substance, would spend less time being examined in Canada before it is put into commerce than would be the case if it had not been examined in Europe or the United States?

Mr. Glover: Unfortunately, the answer is no. One would think that would be the case, but then we must look at that and ask: Will the use in Canada be similar to the use in the other country? We have to make sure that we can put it into the Canadian context. Sometimes we can do that quickly; other times it is more complex. We cannot make that generalization, unfortunately.

Le président : Cela nous aidera dans notre travail.

D'après ce que je comprends, 80 p. 100 des substances chimiques utilisées dans le commerce canadien sont importées, ou du moins est-ce un pourcentage important. Lorsqu'on les importe et qu'on les utilise dans le commerce au Canada, sont-elles assujetties à la LCPE, pour une raison ou une autre et sous une forme ou une autre, faisons-nous des tests qui, à toutes fins pratiques, sont une répétition des tests faits ailleurs, là d'où viennent ces substances chimiques importées? Dans l'affirmative, ces tests sont-ils nécessaires? Dans la négative, pouvons-nous trouver des façons de simplifier le processus en utilisant cette information, d'en tenir compte pour accélérer le processus, comme le sénateur Angus l'a dit?

Mme Cléroux : Mes deux collègues compléteront ma réponse. Nous avons décidé, au ministère, de nous assurer que si une substance a été évaluée scientifiquement dans un autre pays qui utilise des méthodes similaires aux nôtres, nous nous fierions au travail qui a été fait. Le cas échéant, la méthode qui a été utilisée est semblable à celle que nous aurions utilisée nous-mêmes. Nous sommes satisfaits de la façon dont le travail a été fait et nous nous y fierons.

Nous nous efforçons d'éviter de refaire ce qui a été fait dans d'autres pays, lorsque leur méthode est semblable à celle qui serait attendue des Canadiens.

M. Glover : Pour compléter cette réponse, la LCPE dicte que nous devons examiner les décisions prises par les autres États, donc nous le faisons. Lorsque nous avons des ententes écrites avec un pays et que nous sommes confiants que l'analyse scientifique y est faite selon les standards que nous devons respecter, ce pays utilise nos évaluations et nous utilisons les siennes. Par exemple, il existe des lignes directrices de l'OCDE sur les tests et les bonnes pratiques de laboratoire. Il y a un échange. Il faut ensuite les examiner du point de vue du potentiel d'exposition. Les différences climatiques et les différences de densité de population sont prises en compte. Bref, nous avons des ententes réciproques avec d'autres pays. Nous sommes tenus d'examiner les décisions prises par les autres États et nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres pays pour éviter les répétitions inutiles.

Le président : Lorsqu'un commerçant canadien demande à importer une nouvelle substance ou une chose qui contient une nouvelle substance, il serait donc raisonnable de nous attendre à ce que cette substance soit examinée moins longtemps au Canada avant d'être commercialisée que si elle n'avait pas été examinée en Europe ou aux États-Unis?

M. Glover : Malheureusement, la réponse est non. On pourrait être porté à le croire, mais nous devons examiner la situation et nous demander : l'utilisation de cette substance au Canada sera-t-elle semblable à celle dans l'autre pays? Nous devons vérifier si nous pouvons la mettre dans le contexte canadien. Parfois, nous pouvons le faire rapidement; d'autres fois, c'est plus complexe. Nous ne pouvons malheureusement pas faire de généralisation.

The same is true of something that is brand new. We can look at it and quickly determine that we do not like it, and there are properties about it we are not comfortable with. Others take more time. The substance, its use, and the richness of the science determines how quickly we are able to move.

I am sorry it is not simpler, but that is the reality.

The Chairman: You mentioned that we have in CEPA a sort of hammer to use if other jurisdictions — and, I do not want to cause a constitutional rift here — either neglect or omit to do the job that they ought to do. Whether or not it is referred to specifically in CEPA, the feds can lower the hammer and say, “You guys did not take care of it sufficiently. We are going to do it.”

Has that ever happened?

Mr. Moffet: The short answer is no. I should clarify that the authorities I referred to can be exercised only with respect to domestic sources of either air pollution or water pollution, where that pollution either impacts on a foreign country or violates an international agreement to which Canada is a party. It is not any environmental issue; it is a specific environmental issue with an international impact.

The Chairman: If a province that has a first responsibility to deal with questions of pollution in resource applications, for example, omits to do what is seen by us, by CEPA, and by everyone else to be proper — I am making a scenario that does not exist; it is entirely hypothetical — there is no means by which, under CEPA, another authority can impose itself over that municipal, provincial, territorial jurisdiction. Is that correct? That is, unless it crosses a boundary or is being brought in from outside, as you said.

Mr. Blasioli: Not in the exact words that you have used. As you know, the environment is an area of shared jurisdiction. The government can use the act and its authorities when it sees fit or necessary. In a scenario such as the one you raised, where the release of a substance is not being addressed, the act is there to be used and it can address the indelicate inaction of provinces in that area.

The Chairman: Even if this whole thing is entirely internal to Canada?

Mr. Blasioli: Internal to Canada or a province?

The Chairman: A province or a territory.

Mr. Blasioli: Yes.

The Chairman: But that has never happened.

Ms. Cléroux: We need to clarify something. I will use an example.

We recently published the Environmental Pollution Prevention Plan for emissions from base metals smelters.

We require the companies with base metal smelters across the country to commit voluntarily to reaching certain thresholds of emissions by certain dates. In that prevention plan, we indicate

La même chose vaut pour une substance tout à fait nouvelle. Nous pouvons l'examiner et rapidement déterminer que nous ne l'aimons pas, qu'elle a des propriétés que nous ne sommes pas prêts à accepter. D'autres prennent plus de temps. La substance, son utilisation et la richesse de l'information scientifique déterminent la rapidité à laquelle nous pourrions agir.

Je suis désolé que ce ne soit pas plus simple, mais c'est la réalité.

Le président : Vous avez mentionné que nous avons, dans la LCPE, un droit que nous pouvions utiliser si d'autres administrations — et je ne veux pas causer de division constitutionnelle ici — ont soit négligé soit omis de faire ce qu'elles devaient faire. Bien que ce ne soit pas dit en termes clairs dans la LCPE, le fédéral peut s'imposer et dire : « Vous ne vous en êtes pas assez bien occupés. Nous allons le faire. »

Est-ce que c'est déjà arrivé?

M. Moffet : En gros, non. Je dois préciser que les pouvoirs dont j'ai parlé ne peuvent être exercés que pour les sources nationales de pollution de l'eau ou de l'air, lorsque cette pollution a des incidences sur un pays étranger ou contrevient à un accord international dont le Canada est signataire. Il ne s'applique pas à n'importe quelle question environnementale, seulement à une question environnementale qui a une incidence internationale.

Le président : Si la province principalement responsable de la prévention de la pollution dans l'utilisation de ressources, par exemple, omet de faire ce qui serait jugé convenable selon nous, la LCPE et d'autres — je suis en train d'élaborer un scénario qui n'existe pas, qui est entièrement hypothétique —, il n'y a aucun moyen prévu dans la LCPE qui permet à une autre autorité de s'imposer devant cette administration municipale, provinciale ou territoriale. Est-ce bien cela? Vous dites que le problème doit traverser une frontière ou venir de l'extérieur.

M. Blasioli : Ce n'est pas exactement comme vous l'avez dit. Comme vous le savez, l'environnement est une compétence partagée. Le gouvernement peut utiliser la loi et ses pouvoirs lorsqu'il le juge nécessaire ou approprié. Dans un scénario comme celui que vous avez décrit, où le rejet d'une substance ne serait pas réglementé, la loi est là pour être utilisée et elle peut s'appliquer à l'inaction injustifiée des provinces dans ce domaine.

Le président : Même si l'ensemble de la situation était strictement nationale, canadienne?

M. Blasioli : Si elle se limitait au Canada ou à une province?

Le président : S'il s'agissait d'une province ou d'un territoire.

M. Blasioli : Oui.

Le président : Mais ce n'est jamais arrivé.

Mme Cléroux : Il faut clarifier une chose. Je vais utiliser un exemple.

Nous avons récemment publié le plan de prévention de la pollution environnementale pour les émissions causées par les fonderies des métaux communs.

Nous demandons aux fonderies de métaux communs du pays de s'engager volontairement à respecter certains seuils d'émissions d'ici certaines dates. Dans ce plan de prévention, nous indiquons

that if the government is not satisfied by the measures taken voluntarily, emissions could be regulated. For now, we are taking a voluntary approach, but we could proceed to a regulation. Everyone knows the target. The targets are set for a few years from now so that facilities can adjust the different processes or add different equipment.

For a long period of time, these same companies, as you all know, are physically located in different provinces. Different provinces thought they would regulate the different emissions of those metal smelters. Different conditions and different jobs are related to those facilities. In previous decisions, people waited for the provinces to act. Because the situation was seen by the federal government as not satisfactory, the federal government decided to use the power of CEPA to implement it. Negotiation, as you can understand, with the different provinces that are involved have been continuous. It involved taking into account the different positions of the provinces, but, in the end, the federal government had to make a decision about whether they were going ahead, and what threshold would be established.

We now have a national threshold: not one for Manitoba, a different one for Ontario and a different one for Nova Scotia. Maybe there are no base metal smelters in those provinces — for Nova Scotia, I am not sure. However, this principle has been applied, but it is not a principle that is systematic. It is not something where we have decided that we will use CEPA on any kind of industry, or any kind of facilities. We will systematically use the possibilities that CEPA offers, depending on the issue.

The question that I think most of us understood at the beginning was this: If the federal government feels that a given jurisdiction, with its own regulation, is not going in a direction where the federal government would go, what can the federal government do? Can we intervene? The answer is no, if we have not put in place the national tool, to be able to say: This is the standard that we expect to be met across the country and if it is not met, we will intervene. We have the possibility of having equivalency agreements with that jurisdiction. If we were in an overlapping regulation with a given province that has an equivalent regulation in place — if we feel that their regulation has a similar outcome that we expect from ours — we can have that equivalency agreement.

When we sign such an equivalency agreement, we have provision in the act that if, at a given moment, we feel that the work by a province is not of an equivalent outcome to the work of the federal government, we could intervene, but we must have that overarching responsibility; otherwise, we cannot act. We have to make the statement that the federal government has the overarching responsibility.

Because it is a shared responsibility, the majority of the actions have been taken as generalities. At the federal level, we have regulated what is interprovincial: emissions that could go over the

que si le gouvernement n'est pas satisfait des mesures prises volontairement, ces émissions pourraient faire l'objet d'une réglementation. Pour l'instant, nous optons pour une mesure volontaire, mais nous pourrions adopter un règlement. Tout le monde connaît les objectifs. Les objectifs sont fixés pour dans quelques années, pour que ces établissements puissent adapter leurs différents procédés ou se procurer du nouvel équipement.

Depuis longtemps, ces entreprises, comme vous le savez tous, sont situées dans différentes provinces. Différentes provinces ont pensé réglementer les diverses émissions des fonderies de métaux. Les conditions et les emplois diffèrent d'un établissement à l'autre. Les gens ont décidé d'attendre que les provinces agissent. Comme le gouvernement fédéral considérait la situation insatisfaisante, il a décidé d'utiliser les pouvoirs prévus dans la LCPE pour passer à l'action. Vous comprendrez qu'il y a des négociations constantes avec les différentes provinces touchées. Il faut prendre en considération les différentes positions des provinces, mais en bout de ligne, le gouvernement fédéral doit prendre une décision et déterminer s'il ira de l'avant et quels seront les seuils établis.

Nous avons maintenant un seuil national et non pas un pour le Manitoba, un différent pour l'Ontario et un différent pour la Nouvelle-Écosse. Peut-être n'y a-t-il pas de fonderies de métaux communs dans ces provinces, je ne suis pas certaine qu'il y en a en Nouvelle-Écosse. Il n'en demeure pas moins que ce principe s'applique, mais il n'est pas systématique. Nous n'avons pas décidé de recourir à la LCPE pour un type d'industrie ou d'établissement en particulier. Nous utiliserons systématiquement les possibilités que la LCPE nous offre, selon le problème.

Je pense que la question que nous avons tous comprise au début est celle-ci : si le gouvernement fédéral estime qu'une province ou un territoire, avec sa propre réglementation, ne prend pas l'orientation que le gouvernement fédéral suivrait, que le gouvernement fédéral peut-il faire? Pouvons-nous intervenir? La réponse est non, si nous n'avons pas mis en place d'outil national pour pouvoir dire « c'est la norme que nous voulons voir respectée dans tout le pays et si elle ne l'est pas, nous interviendrons ». Nous pouvons conclure des accords d'équivalence avec cette province. S'il y a chevauchement entre notre réglementation et une réglementation équivalente dans une province donnée — si nous avons l'impression que sa réglementation produit des résultats similaires à ceux que nous attendons de la nôtre —, nous pourrions conclure un accord d'équivalence.

Lorsque nous signons un accord d'équivalence, la loi nous permet d'intervenir si, un moment donné, nous croyons que le travail effectué par la province ne produit pas un résultat équivalent à celui que produirait le travail du gouvernement fédéral. Nous devons cependant avoir établi cette responsabilité obligatoire, sinon nous ne pouvons pas agir. Nous devons déterminer que le gouvernement fédéral a cette responsabilité obligatoire.

Comme c'est une responsabilité partagée, la majorité des mesures qui sont prises sont de portée générale. À l'échelon fédéral, nous réglementons les émissions interprovinciales, celles

borders of two provinces, or transboundary emissions with the United States or other countries, which involve all the international treaties in place. We have not been involved so much with a facility or emission directly in a province.

Some provinces prefer that we work together. Also, industry often asks us to have a level Canadian playing field so we need to have that overarching approach.

The other approach that has been in place for a few years has been a Canada-wide standard, that is the product of a consensus between the 10 provinces, the three territories, and the federal government. There are 14 officials around the table and when a consensus is reached on a topic of concern, we want to be able to target it. Work is done through the Canadian Council of Ministers on the Environment, CCME, and the work concludes with the release of a Canada-wide standard. All jurisdictions commit to meet this standard and ensure that their own jurisdiction complies with that Canada-wide standard.

A wide range of complementary tools have been used to address different issues. I do not know if my colleagues want to add anything, but it is a wide range. It is difficult for us to answer with a small answer because, depending on the topic you target, another tool might be chosen.

The Chairman: Big answers are good. Thank you.

Mr. Moffet: I want to clarify one additional point to clarify, Mr. Chairman.

Recalling my statement that most of the stakeholders asserted that the act is fundamentally sound — in other words it provides the authorities we need — there are a lot of authorities in this act and one of them that is buried in the middle of the act provides the ministers of the environment and health with the authority to issue an interim order. If the ministers are satisfied that a substance poses significant danger to the environment or to human health, and immediate action is required, the ministers can issue an order themselves. The order then has to be approved within two weeks by cabinet to continue to stay in effect. If the ministers determine that, for any reason immediate action is required to protect human health or the environment, they have that authority within the act.

Ms. Cléroux: Because we are in a federation, we always talk with the province that is responsible for the area where the problem occurs. It does not preclude that the ministers will conclude to use their authorities, but it is never done without having a fulsome discussion with the province where that problem occurs.

Senator Cochrane: You said that you have some written agreements at times with various countries, in regard to their scientific evidence and their conclusions. Do you have a written agreement with the U.S. as to some of their conclusions with regards to toxic chemicals?

qui peuvent franchir la frontière entre deux provinces, et les émissions transfrontalières avec les États-Unis ou d'autres pays, ce qui nous renvoie à tous les traités internationaux en vigueur. Nous n'intervenons pas beaucoup directement dans les provinces relativement à un établissement ou à un type d'émissions.

Certaines provinces préfèrent que nous travaillions ensemble. De plus, les gens de l'industrie nous demandent souvent d'établir des règles uniformes pour tous les Canadiens, donc nous avons besoin de règles obligatoires.

Depuis quelques années, il existe aussi une norme pancanadienne, fruit d'un consensus entre les dix provinces, les trois territoires et le gouvernement fédéral. Il y a 14 personnes à la table, et lorsqu'elles arrivent à un consensus sur un sujet de préoccupation générale, nous voulons le mettre en évidence. Il y a aussi du travail qui se fait au Conseil canadien des ministres de l'environnement, le CCME, travail qui se conclut par la publication d'une norme pancanadienne. Toutes les parties s'engagent à respecter cette norme pancanadienne et à veiller à ce qu'elle soit respectée sur leur territoire.

Une multitude d'autres outils sont utilisés dans différents contextes. Je ne sais pas si mon collègue veut ajouter quelque chose, mais il y en a beaucoup. Il est difficile pour nous de vous donner une réponse courte, parce que l'outil choisi dépend de l'enjeu.

Le président : Les grandes réponses sont très bien. Merci.

M. Moffet : J'aimerais clarifier une petite chose, monsieur le président.

Pour revenir à mon affirmation que la plupart des gens croient que la loi est fondamentalement bonne — autrement dit, qu'elle nous confère les pouvoirs dont nous avons besoin — il y a beaucoup de pouvoirs dans cette loi. L'un d'entre eux est central, il permet aux ministres de l'Environnement et de la Santé de prendre des arrêtés d'urgence. Si les ministres ont la conviction qu'une substance représente un grave danger pour l'environnement ou la santé humaine et qu'il faut agir immédiatement, ils peuvent eux-mêmes prendre un arrêté. Cet arrêté doit être approuvé dans les deux semaines qui suivent par le Cabinet pour demeurer en vigueur. Si les ministres déterminent, pour une raison ou une autre, qu'il faut agir immédiatement pour protéger la santé humaine ou l'environnement, ils ont le pouvoir de le faire selon la loi.

Mme Cléroux : Comme nous sommes dans une fédération, nous parlons toujours avec la province responsable de la région où un problème se pose. Cela n'empêche pas les ministres de décider d'utiliser leurs pouvoirs, mais ce n'est jamais fait sans une discussion en profondeur avec la province aux prises avec le problème.

Le sénateur Cochrane : Vous avez dit parfois signer des accords écrits avec des pays concernant leurs données scientifiques et leurs conclusions. Avez-vous un accord écrit avec les États-Unis concernant leurs conclusions sur les produits chimiques toxiques?

Mr. Glover: The short answer is yes. We work closely with them and we collaborate on work plans. We share assessments, yes.

Ms. Cléroux: We also have an Assistant Deputy Minister in our equivalent counterpart committee to the U.S. that meets every six months to compare where we are with the assessment and what new information can be shared. It is an open channel put in place with our colleagues from the U.S. to ensure that we have a flowing relationship with our U.S. counterparts.

Senator Cochrane: So that scientific work will not become redundant?

Ms. Cléroux: We try our best. I am not saying that we are successful all the time, but I can tell you that all the teams do everything they can to prevent redundancy.

Senator Cochrane: I understand that the U.S. has just reached an agreement with companies in the U.S. to phase out perfluorooctanoic acid and derivatives, PFOAs. PFOAs are toxic, harmful chemicals used in non-stick frying pans and stain and water repellents in upholstery. I understand these toxic chemicals cause certain types of cancer, and neurological and reproductive defects as well. Can you tell the committee what Canada's position is on these PFOAs, and what actions have been taken to this point?

Mr. Moffet: I believe the U.S. has issued a challenge to industry, and industry has responded positively to the challenge. I am not sure there is a formally documented agreement yet.

Both Health Canada and Environment Canada have completed risk assessments. The conclusions of the risk assessments and statements about the risk-management path forward are imminent.

Senator Cochrane: So what are we doing?

Mr. Glover: First, let me clarify, the United States has not declared those things harmful. They have a draft assessment out, and in their language they are called "suspect," which means they have not fully completed their assessment on those substances.

Two important factors dictate how we respond in Canada. First, we are working to complete the assessments of these things. We have taken action on new substances that have come forward. There are many existing.

The fundamental difference between Canada and the United States with this particular issue is that the United States makes the substances and we do not.

Senator Cochrane: We use them.

Mr. Glover: Very little is imported for use in Canada. The amount imported in this raw form to Canada to be used in the manufacturing process is exceedingly small.

M. Glover : En gros, oui. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux et nous élaborons des plans de travail ensemble. Nous partageons des évaluations, oui.

Mme Cléroux : Nous avons également un sous-ministre adjoint qui siège au comité d'équivalence avec les États-Unis, un comité qui se réunit tous les six mois pour comparer où les deux pays en sont dans leurs évaluations et quels nouveaux renseignements peuvent être partagés. C'est un lieu de communication ouvert avec nos collègues des États-Unis visant à assurer une relation de communication constante entre nous et nos homologues des États-Unis.

Le sénateur Cochrane : Pour que les recherches scientifiques ne soient pas redondantes?

Mme Cléroux : Nous faisons notre possible. Je ne dis pas que nous réussissons tout le temps, mais je peux vous dire que toutes les équipes font leur possible pour prévenir la redondance.

Le sénateur Cochrane : Je crois que les États-Unis viennent de conclure une entente avec les entreprises américaines pour réduire graduellement les émissions d'acide perfluorooctane et de ses dérivés, les PFOA, selon le sigle anglais. Les PFOA sont des produits toxiques dommageables utilisés dans les poêles antiadhésives ainsi que dans les recouvrements de meubles hydrofuges et antitaches. Je crois que ces produits chimiques causent certains types de cancers, de même que des troubles neurologiques et de la reproduction. Pouvez-vous dire au comité quelle est la position du Canada sur les PFOA et quelles mesures il a prises à cet égard?

M. Moffet : Je pense que les États-Unis ont posé un défi à l'industrie et que l'industrie y a réagi positivement. Je ne suis pas certain qu'il y ait déjà une entente officiellement documentée.

Santé Canada et Environnement Canada ont tous deux effectué des évaluations complètes du risque. Leurs conclusions et leurs recommandations sur les mesures à prendre pour la gestion du risque seront annoncées sous peu.

Le sénateur Cochrane : Donc que faisons-nous?

M. Glover : Pour commencer, permettez-moi de préciser que les États-Unis n'ont pas déclaré ces substances dommageables. Ils ont fait une évaluation préliminaire et qualifient ces substances de « douteuses », ce qui signifie qu'ils n'ont pas parfaitement terminé leur évaluation.

Il y a deux facteurs importants qui orientent la réponse du Canada. Nous commençons par faire l'évaluation complète de ces substances. Nous avons pris des mesures sur de nouvelles substances. Il y en a beaucoup.

La différence fondamentale entre le Canada et les États-Unis à cet égard, c'est que les États-Unis fabriquent ces substances, contrairement à nous.

Le sénateur Cochrane : Nous les utilisons.

M. Glover : Il y en a très peu qui sont importées pour être utilisées au Canada. La quantité de substances brutes importées au Canada et utilisées dans le processus de fabrication est extrêmement faible.

The challenge that the Americans have put forward is one that applies to all the companies that operate worldwide. Dupont in the States is obliged to do the same in Canada. Dupont has already met with us and said they will meet the same standards here as in the United States. The issue is not the manufacturing of the substance in Canada, it is a product issue; it is where those products are made. We are taking the exact same path the Americans are taking, which is encouraging industry to move to safer alternatives over a period of time as we come to an appropriate conclusion on the science.

Ms. Cléroux: We may be confusing the word “product” and “substances.” Canada has the saleable product, or the finished product. The States has the source product that is included to create the finished product. We are not producing that. We have to pay attention with the words we use.

Senator Cochrane: At the same time, we use these products in Canada. Where are the warnings that these chemicals are dangerous? We use Teflon frying pans. Last week on television I watched an advertisement where a man poured ketchup on the shirt and it did not stain. Are you telling me there are no toxic chemicals in that? Oh yes there are.

So what are we doing? Our people use these products.

Ms. Cléroux: I cannot specifically answer any of those questions. We can provide you with the detailed information.

We must always pay attention to the source of the chemical that will be used to produce a saleable product. Once it reaches a saleable form, we must determine whether it will release any possible substances harmful to human beings into the environment. Can we be exposed to those chemicals when it becomes a finished product? Often the answer will be “no,” when it is a finished product. I am talking about a frying pan, which is a bad example.

With a frying pan, for instance, often the harmful exposure is to the chemical when it is released into the environment while manufacturing the finished product. The harmful exposure is in the components used to make the item, not the item itself.

In the example you refer to, I am sorry but I am not an expert and I cannot answer on that example specifically. The question of whether chemicals are released into the environment once the product becomes a frying pan is something we could provide an answer to in written form because I do not possess that expertise.

Senator Spivak: I will not go into that issue because it raises the whole question of consumer products in relation to CEPA, and that is an area that we should know more about.

Le défi que les Américains ont lancé s'applique à toutes les entreprises établies dans le monde. Dupont est obligée de respecter les mêmes règles au Canada qu'aux États-Unis. Les représentants de Dupont nous ont déjà rencontrés pour nous dire qu'ils respecteront les mêmes normes ici qu'aux États-Unis. L'enjeu n'est pas la fabrication de la substance au Canada, l'enjeu est celui du produit, de l'endroit où ces produits sont faits. Nous nous engageons exactement dans la même voie que les Américains, ce qui incite les gens de l'industrie à opter pour des méthodes plus sûres d'ici à ce que nous tirions une conclusion appropriée des analyses scientifiques.

Mme Cléroux : Nous confondons peut-être les mots « produit » et « substance ». Le Canada a le produit commercialisable, le produit fini. Les États-Unis ont le produit source, qui sert à créer le produit fini. Nous ne le produisons pas. Nous devons faire attention aux mots que nous utilisons.

Le sénateur Cochrane : En même temps, nous utilisons ces produits au Canada. Où sont les avertissements que ces produits chimiques sont dangereux? Nous utilisons des poêles en Teflon. La semaine dernière, à la télévision, j'ai vu une annonce dans laquelle un homme échappe du ketchup sur son T-shirt, mais ne se tache pas. Me dites-vous qu'il n'y a pas de produits toxiques là-dedans? Oh oui, il y en a!

Donc, que faut-il faire? Notre population utilise ces produits.

Mme Cléroux : Je ne peux pas répondre avec précision à ces questions. Nous pouvons vous faire parvenir l'information détaillée.

Nous devons toujours porter attention à la source des substances chimiques qui servent à produire un produit commercialisable. Nous devons déterminer si, dans sa forme commercialisable, il dégagera des substances possiblement dommageables pour les êtres humains dans l'environnement. Pouvons-nous être exposés à ces substances chimiques lorsqu'elles entrent dans la composition d'un produit fini? Bien souvent, la réponse sera négative lorsqu'il s'agit d'un produit fini. Je parle d'une poêle à frire, et c'est un mauvais exemple.

Si l'on prend l'exemple de la poêle, bien souvent, l'exposition à la substance chimique est dommageable pendant la fabrication du produit fini, lorsqu'elle est rejetée dans l'environnement. C'est l'exposition aux composantes utilisées pour fabriquer l'article qui est dommageable et non l'article lui-même.

Pour ce qui est de l'exemple que vous nous donnez, je suis désolé, mais je ne suis pas un spécialiste et je ne peux vous répondre avec précision. Nous pourrions répondre par écrit à votre question de savoir s'il y a des substances chimiques rejetées dans l'environnement une fois que le produit prend la forme d'une poêle, parce que je n'ai pas les connaissances pour vous répondre maintenant.

Le sénateur Spivak : Je ne creuserai pas cette question, parce qu'elle s'insère dans le contexte de la LCPE par rapport aux produits de consommation et que nous aurions besoin de plus d'information pour en parler.

First, 45 per cent of Canada's air pollution is in the Great Lakes area. Does CEPA have a response to that issue, or is a response needed?

Second, the issue of endocrine disrupters and reproductive and neurological toxins had been raised a while ago. Where does that issue stand now?

Ms. Cléroux: I will answer the first question, and Mr. Glover will answer the second one.

As you can imagine, the Great Lakes is the most densified area we have in Canada.

Senator Spivak: There are 60 million people in that area.

Ms. Cléroux: It may not be equivalent to the U.S., but it is a highly densified area when you add our colleagues south of the border.

CEPA, on its own, will not be able to change anything about the different exposures the two countries are creating in that very dense area. However, a series of actions have been put in place. We have many agreements with our colleagues in the United States, with regard to both transboundary air issues and water issues. We have different action plans in place, as well as ongoing discussions, to go further with the different actions taken to reduce some of those emissions.

CEPA gives us the necessary priorities to act. Now in the works are the different implementations and actions that are to follow.

CEPA, on its own, will not make a difference. The implementation we have put in place by way of a series of actions to correct and address the issue will.

Mr. Glover: With respect to the second question, the act calls for the Minister of Health to conduct research in the area of endocrine disrupters. It is something we continue to do, and we publish results about the science we are conducting to better understand that issue. We continue to be involved in an ongoing process to better identify those triggers and identify the types of substances that have those properties. Then we can incorporate that data into the risk assessments as they come forward. It is a central part of the work we do, and it is ongoing.

Senator Spivak: That has been ongoing for years.

Mr. Glover: Correct.

Senator Spivak: The initial concern dealt with birds found, feminization and beaks. It has been going on for a long time. Are there still no definite conclusions?

Mr. Glover: As we move forward, we have been able to identify some substances, triggers if you will, that allow us to better assess substances that come forward and identify them as leading to reproductive problems. The information has integrated its way into CEPA and our assessment.

We cannot say we have concluded on reproductive toxins and other things that we are required to do. That science will always evolve. There has been what we call knowledge transfer from the

Premièrement, 45 p. 100 de la pollution atmosphérique du Canada est concentrée dans la région des Grands Lacs. La LCPE prévoit-elle une solution à ce problème ou faut-il intervenir?

Deuxièmement, la question des dérégulateurs endocriniens, des troubles neurologiques et des troubles de la reproduction attribuables aux substances toxiques a été soulevée il y a quelque temps. Où en sommes-nous?

Mme Cléroux : Je vais répondre à la première question, puis M. Glover va répondre à la deuxième.

Comme vous l'imaginez, la région des Grands Lacs est la région la plus densément peuplée au Canada.

Le sénateur Spivak : Il y a 60 millions de personnes qui y vivent.

Mme Cléroux : Il n'y en a peut-être pas autant qu'aux États-Unis, mais c'est une région très densément peuplée lorsqu'on ajoute à notre population nos voisins du sud de la frontière.

En soi, la LCPE ne pourra pas changer les différents niveaux d'exposition que les deux pays créent dans cette région très dense. Cependant, un train de mesures a été mis en place. Nous avons beaucoup d'ententes avec nos collègues des États-Unis sur les questions atmosphériques et hydrologiques transfrontalières. Nous avons divers plans d'action et sommes constamment en discussion pour pousser plus loin les mesures prises pour réduire certaines émissions.

La LCPE nous donne les priorités nécessaires pour agir. Il y a différentes mesures de mise en œuvre et autres à suivre.

En soi, la LCPE ne fera pas de différence. Par contre, les diverses mesures de mise en œuvre que nous avons adoptées pour remédier au problème en feront une.

M. Glover : Pour répondre à votre deuxième question, la loi prescrit que le ministre de la Santé effectue des recherches sur les dérégulateurs endocriniens. Nous le faisons continuellement et publions nos résultats scientifiques pour permettre à tous de mieux comprendre le problème. Nous continuons notre travail afin de toujours mieux repérer les éléments déclencheurs et les substances dotées de ces propriétés. Nous pouvons ensuite intégrer ces données aux évaluations des risques. C'est une partie centrale de notre travail, qui se poursuit constamment.

Le sénateur Spivak : Vous le faites depuis des années.

M. Glover : En effet.

Le sénateur Spivak : Tout a commencé lorsque nous avons trouvé des oiseaux ayant des problèmes de féminisation et de becs. Vos études durent depuis longtemps. N'avez-vous toujours pas de conclusions fermes?

M. Glover : Avec le temps, nous réussissons à identifier des substances, les éléments déclencheurs, si l'on veut, ce qui nous permet de mieux évaluer les nouvelles substances et de déterminer si elles engendrent des problèmes de la reproduction. Cette information s'intègre aux mesures découlant de la LCPE et à nos évaluations.

Nous ne pouvons pas dire que nous avons des conclusions définitives sur les substances toxiques pour la reproduction et nos autres objets d'évaluation. La science évoluera toujours. Il y a ce

research into how we do our risk assessments, and that knowledge transfer has helped us with conclusions on a number of assessments.

The Chairman: All comparisons are odious. The political situation in the United States, the political divisions and divisions of responsibility under the Constitution are different from ours.

We have been told that some states, in particular the border states in the areas surrounding the Great Lakes, have taken more efficient measures in respect of reducing air pollution from industrial undertakings than Canadian counterpart emitters. We have been told that Canadian counterpart emitters, major industrial emitters, emit in that part of North America something on the order of 80 or 90 per cent more undesirable toxic emissions into the air than come from their United States counterparts. This situation is largely because of state-level scrubbing and the like.

Do you have any response to such a statement?

Ms. Cléroux: Mr. Moffet will begin to answer your question, and I will complete it.

Mr. Moffet: I believe you are referring to recent reports from the North American Commission for Environmental Cooperation that the Commission for Environmental Cooperation, CEC, has publicized. Certainly a number of non-governmental organizations have publicized them as well.

I think those reports compare the regulatory standards that exist at the state and provincial levels. They also compare the levels of emissions of certain common air pollutants from relatively comparable facilities.

Indeed, it is my understanding from reading those reports that there are cases where comparable facilities in Canada emit in excess of their American counterparts. At the moment, those emissions are regulated primarily by provincial permit regimes.

A question for the committee is whether those permit regimes ought to be addressed by federal legislation and regulations.

The Chairman: Thank you very much. We have kept you beyond the time we have suggested. We are grateful for your patience with us, for your instruction, for answering our questions and for the suggestions you have offered.

Notwithstanding how intrusive we have been on your time, I hope you will come back and visit us again when we know more about what we have been talking about.

The committee adjourned.

qu'on appelle un transfert de connaissances de nos recherches à nos évaluations des risques, et ce transfert de connaissances nous aide à conclure diverses évaluations.

Le président : Toutes les comparaisons sont odieuses. La situation politique des États-Unis, leurs divisions politiques et le partage des responsabilités en vertu de leur Constitution diffèrent des nôtres.

On nous dit que certains États, particulièrement les États frontaliers entourant les Grands Lacs, prennent des mesures plus efficaces que leurs homologues canadiens pour réduire la pollution atmosphérique de sources industrielles. On nous dit que les émetteurs canadiens, les grands émetteurs industriels, émettent dans cette partie de l'Amérique du Nord de 80 à 90 p. 100 plus de substances toxiques indésirables dans l'air, environ, que leurs homologues des États-Unis. Cette situation dépend en grande partie de l'épuration à l'échelle de l'État, entre autres.

Avez-vous quelque chose à répondre à cela?

Mme Cléroux : M. Moffet vous donnera une première partie de la réponse à votre question, puis je la terminerai.

M. Moffet : Je crois que vous citez des rapports récents de la Commission nord-américaine de coopération environnementale publiés par la Commission de coopération environnementale (la CCE). Diverses organisations non gouvernementales ont publié ces données elles aussi.

Je crois que ces rapports comparent les normes réglementaires qui existent au niveau des États et des provinces. Ils comparent également les niveaux d'émissions de certains polluants atmosphériques communs par des établissements relativement comparables.

En effet, je comprends à la lecture de ces rapports qu'il y a des cas où des entreprises comparables du Canada émettent plus de gaz que leurs homologues américains. En ce moment, ces émissions sont principalement régies par les régimes de permis provinciaux.

L'une des questions que le comité pourrait se poser consisterait à déterminer si les régimes de permis devraient faire l'objet d'une loi et d'un règlement fédéraux.

Le président : Je vous remercie infiniment. Nous vous avons retenus plus longtemps que prévu. Nous vous sommes reconnaissants de votre patience à notre endroit, de vos réponses à nos questions et des recommandations que vous nous avez faites. Vous nous avez bien instruits.

Bien que nous ayons abusé de votre temps, j'espère que vous rentrerez bien et que vous nous rendrez visite encore une fois lorsque nous en saurons plus sur ce dont nous avons parlé.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, May 16, 2006

Environment Canada:

Cécile Cléroux, Assistant Deputy Minister, Environment
Stewardship Branch;

John Moffet, Acting Director General, Systems and Priorities.

Health Canada:

Paul Glover, Director General, Safe Environments Programme.

Department of Justice:

Daniel Blasioli, Senior Counsel.

TÉMOINS

Le mardi 16 mai 2006

Environnement Canada:

Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Direction général de
l'intendance environnementale;

John Moffet, directeur général intérimaire, Systèmes et priorités.

Santé Canada:

Paul Glover, directeur général, Programme de la sécurité des
milieux.

Ministère de la Justice:

Daniel Blasioli, avocat-conseil.